

Janvier 1953
MONTRÉAL

Relations

Richard Arès

« Rideau de fer
ou rideau de préjugés? »

Albert Plante

•
*Joseph-Papin
Archambault*

Vie religieuse, sacerdoce
et mariage

Louis C. de Léry

•
Joseph-H. Ledit

Sens et portée du centenaire
de l'Université Laval

Jacques Cousineau

•
*Stéphane
Valiquette*

La Cour suprême du Canada

Antonio Perrault

Professeurs de religion

Marie-Joseph d'Anjou

S O M M A I R E

JANVIER 1953

Éditoriaux 1
SON ÉMINENCE LE CARDINAL LÉGER. — LA CHAMBRE DE COMMERCE ET LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES. — « DEFENDER OF THE FAITH ». — TITO À LONDRES.

Articles

VIE RELIGIEUSE, SACERDOCE ET MARIAGE Louis C. DE LÉRY 3
« LE SURNATUREL EST LUI-MÊME CHARNEL » Richard ARÈS 5
PROFESSEURS DE RELIGION Marie-Joseph D'ANJOU 7
« RIDEAU DE FER OU RIDEAU DE PRÉJUGÉS? » Albert PLANTE 10
UN GRAND APÔTRE SOCIAL Joseph-Papin ARCHAMBAULT 13

Commentaires

Crime et pouvoir aux États-Unis. — Démocratie et fédéralisme. — « La ligne nette de la doctrine sociale catholique ». — L'Église de Chine a besoin de nous. — Confédération et autonomie.

Au fil du mois

16
Problèmes d'immigration. — Le prix Duvernay au chanoine Groulx. — Conversions à Montréal. — Télévision et radio privées. — Dans le monde du travail aux États-Unis. — A propos du « Tartuffe ».

Articles

LA COUR SUPRÊME DU CANADA Antonio PERRAULT 18
SENS ET PORTÉE DU CENTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL Jacques COUSINEAU 20
QUE TOUS SOIENT UN Stéphane VALIQUETTE 22
LA LUTTE DU PAPE POUR LA DIGNITÉ HUMAINE Joseph-H. LEDIT 23

Les livres

26
Fêtes de gloire : Avent, Noël, Épiphanie Paul BÉLANGER
De Rome d'or au monde Gérard TREMBLAY
Le Père Teilhard de Chardin et la Pensée contemporaine Richard ARÈS
La Manifestation de l'Occident Pierre ANGERS
Lénine } Joseph-H. LEDIT
Comment j'éduque Paul et Marie }
Méthodologie spéciale Stéphane VALIQUETTE
L'Orientalisme professionnelle Monique BÉCHARD
La Bataille romantique au Canada français } Paul-Émile RACICOT
Les Relations fédérales-provinciales en matière d'impôts } Albert PLANTE
Messages du Président
Musique et Musiciens }
Jusqu'au bout
Spirou et Fantasio } Richard ARÈS
Pat' Apouf
Feux sur la Serra }

En trois mots

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA
Tél. : VEndôme 2541

Relations

XIII^e année, N^o 145

Montréal

Janvier 1953

É D I T O R I A U X

Son Eminence le cardinal Léger

TANDIS qu'on désigne le plus souvent un évêque ou un archevêque par le lieu de son siège: l'évêque de Saint-Jérôme, l'archevêque de Québec, on appelle plus fréquemment un cardinal, même s'il dirige un diocèse, par son nom propre: le cardinal Villeneuve, le cardinal McGuigan. C'est que le cardinalat non seulement peut consacrer le mérite d'un simple prêtre, mais attache plus personnellement au Pape et à l'Église tout entière celui qui en reçoit la dignité.

Il n'est pas à craindre que l'archevêque de Montréal se désintéresse de ses diocésains. Personne n'ignore le dévouement prodigieux dont il a fait preuve depuis bientôt trois ans. Aucun champ de l'apostolat ne lui est demeuré étranger: il a jeté sur tous les problèmes un regard vif et profond; il a donné à des œuvres innombrables — œuvres de recherche intellectuelle, d'action sociale, de charité matérielle et spirituelle — soit une impulsion vibrante d'enthousiasme, soit des encouragements lucides et stimulants. Son élévation au cardinalat ne le détournera point de ses premières et de ses plus chères ouailles.

Mais être prince de l'Église, quand on possède déjà la plénitude du sacerdoce par la consécration épiscopale, c'est représenter encore plus immédiatement le Pape et donc le Christ lui-même. C'est jouir d'un prestige accru, d'une plus large influence. En faisant entrer S. Exc. Mgr Léger dans le Sacré Collège, le Souverain Pontife proclame la haute valeur de l'archevêque de Montréal, et il signifie que, désormais, le nouveau cardinal, en même temps qu'il participera à des responsabilités plus lourdes parce que plus universelles, aura droit à une confiance plus plénière, à un respect plus filial, à une prière plus fervente de notre part.

Tous, diocésains de Montréal et catholiques du Canada français, célébreront dans cet esprit l'événement qui les honore autant qu'il les réjouit. De la sorte fruc-

tifiera la grâce que répand sur les âmes le ministère d'un des plus éminents représentants de notre Roi et Seigneur Jésus-Christ.

La Chambre de Commerce et les relations fédérales-provinciales

AVEC une ténacité exemplaire, la Chambre de Commerce de la province de Québec s'est de nouveau penchée sur le problème des relations fédérales-provinciales, et elle vient de soumettre au premier ministre de notre province un mémoire qui est une prise de position nette et ferme. Voici donc un organisme d'hommes d'affaires peu enclins à l'exagération qui proclame catégoriquement: « Jamais dans l'histoire de la Confédération canadienne nos droits à l'autonomie provinciale n'ont été aussi sérieusement en danger. » Pourquoi? Parce que les provinces, au lieu d'être maîtresses chez elles des sources de taxation, sont devenues des subventionnées du gouvernement fédéral. Elles n'ont plus la liberté d'action nécessaire pour adapter leurs services aux besoins de leur population.

Le remède? Redonner aux gouvernements provinciaux, non seulement l'initiative législative en matière fiscale, mais aussi bien l'initiative administrative: « Nous demandons que les divers gouvernements provinciaux et fédéral, par des conférences entre les techniciens de leurs ministères des finances respectifs, s'entendent pour uniformiser autant que possible les dispositions législatives et administratives en matière d'impôts, et en particulier pour rendre possible la formule unique de déclaration de revenu. »

De plus, pour faire échec aux menées centralisatrices, la Chambre de Commerce suggère de suivre le fédéral sur son propre terrain et de nommer en conséquence une commission royale d'enquête, dans le genre

A tous nos abonnés et lecteurs, Bonne et Heureuse Année

des Commissions Rowell-Sirois et Massey, avec cette différence que cette commission entendrait les opinions et les avis des citoyens de la province de Québec sur tous les problèmes qui touchent aux relations fédérales-provinciales, tout particulièrement dans leurs aspects financiers.

C'est là une suggestion positive et pleine de bon sens. A y donner suite, le gouvernement du Québec n'a rien à perdre et il a tout à gagner.

“Defender of the Faith”

LES ÉVÉNEMENTS vont vite. Pour des raisons politiques et religieuses, la reine Élisabeth ne portera pas les mêmes titres que son père. C'est ainsi que, pour la jeune république des Indes, elle ne sera ni une reine ni le « défenseur de la foi », mais seulement le chef du *commonwealth*.

Le Canada a demandé que soit supprimé le mot *dominion*, qui respire le colonialisme et ne répond plus à une réalité politique. Il n'a cependant, si l'on en croit les dépêches, fait aucune objection à ce que sa reine portât le titre de *Defender of the Faith*, puisque, nous assure-t-on, le titre officiel et complet de la reine pour notre pays sera le suivant: « Élisabeth II, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, chef du *commonwealth*, défenseur de la foi. »

Si les diverses religions protestantes du Canada ne voient aucun illogisme à ce que la reine du Canada soit couronnée défenseur d'une foi dont elles repoussent bien des articles, les sujets canadiens de Sa Majesté qui sont de religion catholique romaine ne sauraient voir en leur reine le « défenseur de la foi, *fidei defensor* », titre qui fut conféré par le pape Léon X à Henri VIII pour son ouvrage en latin, *Assertio septem Sacramentorum contra Martinum Lutherum*, alors que l'Angleterre était en communion avec l'Église de Rome.

De plus, les anglicans ou les membres de la *Church of England in Canada* sont une minorité dans notre pays (2,060,720 sur une population totale de 14,009,429, à comparer aux 6,069,496 catholiques), et la constitution canadienne ne reconnaît aucune religion comme religion d'État.

Que l'Angleterre couronne sa reine sous ce titre de *défenseur de la foi*, libre à elle. Mais que le Canada en fasse autant, alors qu'il est en son pouvoir d'ajouter ou de retrancher une telle expression, voilà qui s'appelle du pur colonialisme, d'autant moins acceptable que, pour les six millions de catholiques canadiens, ce titre n'est d'aucune signification, pour ne pas dire plus.

Le tempérament politique anglais est d'une extrême flexibilité; il vient d'en donner une nouvelle preuve. On aurait pu en tirer un meilleur parti. Il reste à savoir si le gouvernement canadien, qui proclamera bientôt le

titre officiel sous lequel Élisabeth II sera couronnée reine du Canada, fera preuve d'indépendance et de réalisme.

Tito à Londres

TITO sera l'invité de Londres quelques mois à peine après le congrès de Zagreb, au cours duquel il a professé encore une fois, en termes nets, son adhésion infrangible au marxisme: à un marxisme plus pur, a-t-il pris la peine de souligner, que celui de Staline. L'opinion catholique anglaise — le cardinal Griffin en tête — s'est émue de cette invitation faite par le gouvernement anglais. L'archevêque de Glasgow a affirmé qu'aucun catholique ne souhaitera la bienvenue à Tito, qu'il qualifia d'« ennemi de Dieu ». Et l'évêque de Leeds: « Que fait-il de l'âme des enfants de son pays? Telle est la question que la visite de Tito devrait faire poser aux chrétiens. J'espère que le sort des évêques, des prêtres, des religieuses, des maîtres et des chefs de l'Action catholique sera à l'agenda de la discussion. » De son côté, l'écrivain catholique Evelyn Waugh, qui, au cours de la dernière guerre, fit partie de la mission britannique auprès de Tito, a protesté énergiquement dans un article du *Sunday Express*, intitulé: « Notre hôte de déshonneur ».

Le Canada aurait des raisons politiques de s'intéresser à ce voyage, ayant accepté, à San-Francisco, le principe de la sécurité collective et faisant partie de l'O. T. A. N., avec la Grande-Bretagne. Il a surtout des raisons d'ordre moral. Tito pose pour l'Ouest un des problèmes les plus graves de la politique internationale: celui de la collaboration avec un pays communiste. Le geste de « tendre la main » par-dessus les frontières va bien au delà de la reconnaissance diplomatique, puisqu'il s'agit d'établir une action commune qui risque d'être une collaboration à la victoire du matérialisme athée dans un pays et à l'asservissement de millions d'hommes.

Ni les bonnes intentions ni les objectifs légitimes tout seuls ne sauraient suffire. Ni les uns ni les autres n'ont suffi à la conférence de Yalta, qui hante, comme un remords, la conscience de l'Ouest. On aurait tort d'oublier que toute entente avec le communisme ne peut être, dans le contexte de cette doctrine, qu'une position tactique, comme le fut pour Staline l'entente pendant la deuxième Grande Guerre. Toute action commune ne peut marquer qu'un moment d'une évolution, imposé par la *nécessité* historique, qui changera au gré d'une autre *nécessité* historique, et devra toujours, d'après la logique interne du système, servir à une œuvre non seulement antichrétienne, mais antireligieuse et antihumaine. Car le communisme est un bloc, un seul tout, dont l'athéisme est l'âme et l'intérêt du parti la morale.

C'est dire que le franc jeu, dans la confiance et la réciprocité parfaite, est impossible, et qu'au fond, c'est moins d'action commune qu'il peut s'agir que d'action parallèle. Le savoir, c'est éviter toute « mésentente »; l'ignorer, au contraire, c'est accepter naïvement le jeu de l'ennemi.

On sait que la politique ne se meut pas dans les sphères de l'absolu. Elle est, par définition, l'art des possibles et des compromis. Des circonstances de temps et de lieu ont fait que, dans divers pays, des politiques éminents, chrétiens exemplaires, ont participé à des coalitions où figuraient des communistes. Au lieu de les en blâmer, l'Église, à ce moment, préférerait attendre. De nouvelles conjonctures de temps et de lieu peuvent suggérer une action analogue dans le domaine de la politique internationale. Jamais cependant cette action ne saurait être totale et inconditionnée. Et toujours ce sera jouer gros jeu.

C'est pourquoi il faut travailler dans la clarté, savoir dire nettement oui et non, s'assurer avec clairvoyance que toutes les précautions seront prises, afin que la « collaboration », sur un terrain donné, pour des raisons d'ordre temporel bien précises et légitimes, ne puisse être détournée et utilisée pour promouvoir un totalitarisme étatique et le triomphe d'un système qui est partout, en deçà et au delà du rideau de fer, « intrinsèquement pervers ».

Bref, si l'Occident veut la défaite du communisme, il lui faut garder les mains nettes de tout communisme.

Le pourra-t-il si, voulant combattre le communisme de l'U. R. S. S., il se salit dans une alliance avec le communisme de Tito? Il ne s'agit pas, au témoignage même d'un prêtre yougoslave, de provoquer une révolution qui risquerait d'entraîner de terribles complications internationales. Mais ce que l'Ouest doit exiger, c'est: a) la libération des ministres du culte injustement emprisonnés; b) la fermeture des camps de travaux forcés; c) un régime de liberté civile et religieuse. Si l'Ouest n'insiste pas, il est clair que les peuples yougoslaves le considéreront comme solidaire et responsable de la tyrannie de Tito (voir *Relations*, juin 1952, p. 164).

Tito sait ce qu'il veut, et il le veut efficacement. Il faut que l'Ouest également sache ce qu'il veut et le veuille efficacement. Et la première chose à savoir, ce n'est pas que Tito a plus besoin de l'Ouest que l'Ouest de Tito, mais qu'une collaboration profonde, essentielle avec le dictateur de Yougoslavie est à répudier, parce qu'une pareille collaboration ferait litière de la morale et de toutes les exigences de la justice et de la charité. Le cynisme avec lequel Tito s'obstine à nier la persécution religieuse en Yougoslavie, son irritation en apprenant l'élévation au cardinalat de sa victime la plus illustre, Mgr Stepinac, confirment le bien-fondé de la ferme attitude que nous suggérons.

Chercher à vaincre le communisme avec le communisme, c'est invoquer Béalzébub pour chasser le diable.

LA VOIX DU PAPE

Vie religieuse, sacerdoce et mariage

Louis C. de LÉRY, S. J.

SA SAINTETÉ PIE XII profite des nombreuses occasions qui lui sont offertes pour préciser certaines notions, redresser les idées et dissiper les confusions. Ces dernières années, il a expliqué le concept de l'état religieux et montré ses relations avec les concepts du clergé et du laïcat. Nous voulons ici glaner quelques textes, nous contentant de les souligner au passage, car ils parlent par eux-mêmes.

Dans son allocution aux membres du premier Congrès international des religieux, le 8 décembre 1950, le Souverain Pontife nous dit la place de la vie religieuse dans l'Église: « Vous savez parfaitement que notre Rédempteur a fondé une Église hiérarchisée. En effet, entre les apôtres et leurs successeurs — auxquels il faut ajouter les auxiliaires de leur charge — et les simples fidèles, il a mis une nette distinction, et c'est sur la liai-

Il n'est pas rare d'entendre ou de lire des considérations sur la valeur respective de la vie religieuse, du sacerdoce et du mariage. S'inspirant de Pie XII, le P. de Léry, professeur de droit canon au Scolasticat de l'Immaculée-Conception, à Montréal, apporte des précisions sur cette importante question.

son de ces deux corps que se fonde le Royaume de Dieu ici-bas. A ce sujet, il a été établi par le droit divin que les clercs sont distincts des laïcs (can. 107). Entre ces deux rangs de la hiérarchie s'intercale l'état de vie religieuse qui, tirant son origine de l'Église, doit sa raison d'être et sa valeur à son étroite cohésion avec le but de l'Église, qui est de mener tous les hommes à l'acquisition de la sainteté. »

L'état religieux s'insère donc entre les clercs et les fidèles, distincts les uns des autres de droit divin. Clercs et laïcs peuvent être religieux. Religieux et fidèles peuvent aspirer à devenir clercs: le clergé se partage donc naturellement entre clergé séculier et clergé régulier. « C'est une erreur, poursuit Pie XII, dans l'appréciation des bases sur lesquelles le Christ a fondé son Église, de croire que la condition particulière du clergé séculier, en tant que séculier, a été établie et consacrée par notre divin Rédempteur, et que la condi-

tion du clergé régulier, toute bonne et légitime qu'elle soit, étant donné qu'elle découle du clergé séculier, devrait être considérée comme secondaire et auxiliaire. En conséquence, si l'on a devant les yeux l'ordre établi par le Christ, aucune forme du double clergé ne jouit de la prérogative du droit divin. »

Il est une question qui agite certains esprits depuis quelques années: la nature de l'obligation pour le clerc et pour le religieux de tendre à la perfection. L'état religieux, selon le droit canonique, se définit « une manière stable de vivre en commun par laquelle les fidèles se proposent d'observer non seulement les préceptes ordinaires, mais encore les conseils évangéliques par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance » (can. 487). Par la pratique de ces trois vœux publics, dans une société approuvée par l'Église, le religieux tend à la perfection évangélique. C'est la voie des conseils en comparaison de la voie des préceptes.

Il n'en va pas ainsi du clerc. « Il n'est pas conforme à la vérité, dit Pie XII dans la même allocution, d'affirmer que l'état clérical, par sa nature ou du moins en vertu d'un postulat de cette même nature, exige que ses membres professent les conseils évangéliques, et, pour cette raison, doivent ou puissent revendiquer l'état de perfection évangélique. Donc le clerc n'est pas astreint en vertu du droit divin aux conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et surtout n'y est pas astreint de la même façon et pour la même raison pour laquelle cette obligation atteint celui qui prononce publiquement des vœux en embrassant l'état religieux... Ce n'est pas parce qu'il est clerc, mais parce qu'il est religieux, que le clerc régulier professe la condition et l'état de perfection. »

Si tout chrétien doit tendre à la sainteté et s'efforcer de devenir parfait, comme notre Père céleste est parfait, à plus forte raison le clerc, en vertu de l'éminente dignité du sacerdoce. C'est la pensée dominante de l'exhortation *Menti Nostrae* sur « La sainteté de la vie sacerdotale » (25 septembre 1950): « Soyez saints, dit aux prêtres le Souverain Pontife, parce que, vous le savez, votre ministère est saint. » Mais « le religieux, lui, tend à la sainteté par un chemin qui lui est propre et par des moyens d'une nature plus haute » (8 décembre 1950).

Le religieux, qui lit ces lignes et constate en quelle estime le Pape et l'Église tiennent l'état religieux, pourra opportunément scruter sa conscience. Le dicton reste vrai que « l'habit ne fait pas le moine ». Il est si commode de se dire: « Je suis religieux, je suis dans l'état de tendance à la perfection. » Et d'en rester là. Plaise à Dieu qu'il ne tombe pas dans un pharisaïsme orgueilleux et hypocrite et ne se préfère pas à ceux qui vivent dans le siècle, simplement parce qu'il est dans un état réclamant, de soi, plus de perfection!

Le laïc doit également rechercher la sainteté, même le laïc engagé dans les liens du mariage. Et voilà que

certains écrivains, exaltant ce qu'ils appellent « la spiritualité conjugale », voudraient donner au mariage la préférence sur la vie religieuse. C'est à eux que le Souverain Pontife adresse l'admonition suivante. Il parlait, le 15 septembre dernier, aux supérieures générales d'instituts religieux réunies en congrès international à Rome. « Nous voulons Nous adresser à ceux qui, prêtres ou laïcs, prédicateurs, orateurs ou écrivains, n'ont plus un mot d'approbation ou de louange pour la virginité vouée au Christ; qui, depuis des années, malgré les avertissements de l'Église et à l'encontre de sa pensée, accordent au mariage une préférence de principe sur la virginité; qui vont même jusqu'à le présenter comme le seul moyen capable d'assurer à la personnalité humaine son développement et sa perfection naturelle; ceux qui parlent et écrivent ainsi, qu'ils prennent conscience de leur responsabilité devant Dieu et devant l'Église. »

Ces orateurs et écrivains que censure le Pape s'écartent de la doctrine traditionnelle de l'Église, proclamant le célibat supérieur au mariage. « Celui qui marie sa fille fait bien, et celui qui ne la marie pas fait mieux », écrit saint Paul aux Corinthiens (*I Cor.*, VII, 38). Tout le chapitre est à lire et à méditer. Saint Paul, remarquons-le, ne parle pas de virginité dans l'état religieux, — lequel n'était pas encore organisé, — mais de virginité s'opposant au mariage, de célibat pur et simple.

Notons encore que le vœu est la promesse d'un bien meilleur que l'action contraire. On fait vœu de virginité, parce que celle-ci est supérieure au mariage. On ne fait pas vœu de se marier, — hors un cas concret exceptionnel, — parce qu'un tel vœu empêcherait un plus grand bien. Et l'Église confirme cette préférence, en réservant au Saint-Siège la dispense du vœu de chasteté parfaite émis de façon absolue et après l'âge de dix-huit ans (can. 1309).

On a été jusqu'à dire que le mariage est supérieur à la vie en religion, parce qu'il est un sacrement, alors que la consécration religieuse est tout au plus un sacramental! A quoi l'on peut répondre que l'Église accorde à la profession religieuse solennelle le privilège de rompre le mariage dûment ratifié, mais non consommé (can. 1119). Voilà donc le sacramental devenu plus efficace que le sacrement et placé au-dessus de lui!

Vouloir préférer le mariage à la vie religieuse, parce qu'il est sacrement, c'est mal envisager la question; c'est considérer le moyen et non la fin. On ne se marie pas pour recevoir un sacrement, pas plus qu'on ne se fait religieux pour recevoir un sacramental. Encore moins se marie-t-on ou se fait-on religieux pour être dans un état supérieur. On se marie parce que l'on croit que Dieu le veut ainsi. On se fait religieux parce que l'on croit avoir la vocation religieuse. Et si le célibat ou la virginité — avec ou sans vie religieuse — sont de soi supérieurs à la vie conjugale, ils n'enlèvent rien à la dignité du mariage, car, dit saint Paul, « ce sacrement est grand ».

Et la question demeure entière de savoir si tel père ou telle mère de famille n'est pas au-dessus de tel religieux ou de telle personne qui a voué à Dieu sa virginité ou est engagée dans le célibat. Dieu seul le sait, qui « sonde les reins et les cœurs ». En attendant, religieux et célibataires feront bien d'être modestes et songeront avec profit à leurs père et mère, à leurs frères et sœurs et à tant d'autres de leurs connaissances, engagés dans les liens du mariage, et qui peut-être leur feront honte au jour du jugement.

Tous, prêtres, religieux, laïcs, doivent aspirer à la sainteté. Mais le religieux le doit tout spécialement par état, parce qu'il a librement choisi de tendre à la perfection évangélique; et s'il ne le fait pas, il trahit sa vocation. Sa Sainteté Pie XII y insiste. A l'occasion de ce premier congrès international religieux déjà mentionné, le Souverain Pontife, dans une lettre au cardinal Micara (20 novembre 1950), convie tous les religieux au renouvellement des esprits et des volontés. « Cette réforme complète de soi, écrit le Pape, consiste à ne point s'engourdir dans l'inertie, à traduire dans sa vie les grands exemples des fondateurs, à nourrir intensément la flamme de la piété, à mettre tout en œuvre pour que les saintes lois de chaque institut ne deviennent

pas un assemblage de règles extérieures inutilement imposées, dont « la lettre, en l'absence de l'esprit, tue » (*II Cor.*, III, 6), mais que chaque loi soit réellement un moyen d'acquérir la vertu surnaturelle et que ceux qui sont tenus de se servir de ces moyens puissent concevoir un désir toujours plus grand de sainteté et employer toute leur activité, à l'exemple de l'apôtre saint Paul, au salut de leurs frères. »

Tous, répétons-le, prêtres, religieux, laïcs, doivent aspirer à la sainteté. Mais l'essentiel pour chacun est d'être là où Dieu veut qu'il soit. C'est ainsi qu'il recevra les grâces appropriées à son état et qu'il atteindra le plus sûrement le degré de perfection que Dieu attend de lui. « Je vous prie instamment, écrit saint Paul aux Éphésiens, — tous les Éphésiens, sans distinction de classe, — d'avoir une conduite digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, en toute humilité, vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Il n'y a qu'un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés par votre vocation à une même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême, un Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui agit par tous, qui est en tous. » (*Éphés.*, IV, 1 ss.)

LE RÔLE DE L'ÉGLISE DANS LE QUÉBEC

« LE SURNATUREL EST LUI-MÊME CHARNEL »

Richard ARÈS, S. J.

AU FOND de la crise d'adolescence que traverse actuellement la chrétienté canadienne-française et que manifestent, d'une part, les réclamations passionnées de certains laïcs en faveur d'une plus grande autonomie de la culture, de l'humanisme et du laïcat en général et, d'autre part, le durcissement des positions intransigeantes chez quelques clercs, il y a une autre crise en maturation, qui est celle du sens de l'Église. Faut-il s'en inquiéter ou faut-il s'en réjouir? L'un et l'autre, semble-t-il.

Notre petite crise du sens de l'Église, en effet, si elle se prolonge, pourrait aboutir au scandale des divisions entre catholiques, entre clercs et laïcs en particulier, et alors il appartiendrait aux autorités ecclésiastiques d'intervenir pour la faire cesser. Mais il se peut aussi qu'elle soit un signe d'éveil aux problèmes religieux dans cette partie de l'Église qui, jusqu'ici, chez nous, s'y était montrée assez peu intéressée, à savoir le laïcat, et alors il conviendrait de voir dans cette crise une preuve de la vitalité de l'Église au Canada français, et il ne serait pas téméraire de redire cette parole d'un cardinal Suhard en face de circonstances analogues: « Ce pululement d'idées et d'entreprises est autrement rassurant qu'une satisfaction stagnante. »

En fait, ce problème de l'anticléricisme pose toute la question du rôle de l'Église dans la province de Québec; c'est pour cette raison qu'il nous intéresse et que nous y attachons de l'importance. Pour nous faire une idée assez juste d'un tel rôle, quelques considérations préliminaires sur les rapports entre le spirituel et le temporel s'avèrent indispensables.

L'Église, je l'ai déjà dit, a pour mission d'opérer, dès cette terre, l'union du divin et de l'humain, et elle doit en conséquence à la fois maintenir le divin tout en l'incarnant, et pénétrer l'humain tout en le respectant. Ce qui me reste à mettre en lumière, c'est — autre aspect de ces mêmes rapports — la mutuelle dépendance du divin et de l'humain dans l'économie du salut.

En s'inspirant de l'axiome thomiste: la grâce ne détruit pas la nature, mais la perfectionne, on peut, semble-t-il, arriver à donner de cette mutuelle dépendance une formule assez juste, bien qu'évidemment fort simplifiée, en disant: la grâce a besoin de la nature, et la nature a besoin de la grâce.

I. — LA GRÂCE A BESOIN DE LA NATURE

Par cette phrase, l'on veut dire que la grâce a besoin, pour exister, du support de la nature et, du moins en

règle ordinaire, de la rectitude de cette même nature pour y opérer à l'aise et s'y épanouir en plénitude. La grâce, en effet, suppose la nature, elle ne la crée pas; sans doute, elle perfectionne ce qu'elle trouve, mais elle ne prétend pas tenir lieu de ce qu'elle ne trouve pas.

De même que l'âme humaine ne peut informer n'importe quel corps animal, mais exige un corps préalablement disposé à la recevoir, ainsi la grâce demande une nature qui soit humaine et apte à l'accueillir. En d'autres termes, pour s'incarner et s'épanouir, le divin doit rencontrer de l'humain, et non de l'inhumain; le surnaturel doit pouvoir s'appuyer sur le naturel, et non se heurter à du contre-nature.

Ce principe vaut pour l'homme, et il vaut aussi pour les systèmes philosophiques et les sociétés. C'est en se développant selon sa nature que l'homme a le plus de chances de se rendre réceptif à la grâce: il y a, même chez les païens, des âmes naturellement chrétiennes, et donc tout ouvertes et accordées à la grâce, mais il y a aussi, même chez les baptisés, des âmes tellement corrompues et dénaturées que la grâce ne peut s'y frayer un chemin que par miracle.

Il en est ainsi des systèmes philosophiques: la Révélation ne peut s'accommoder de n'importe quel système, mais de ceux-là seulement qui sont en accord avec la raison. Si le thomisme lui va si bien, c'est qu'il est d'abord, comme on l'a dit, la métaphysique naturelle de l'esprit humain, le système le plus conforme au bon sens, le plus proche de la *philosophia perennis*.

De même, le catholicisme, pour réussir son œuvre de salut et de sanctification, a normalement besoin d'un monde humain, c'est-à-dire bâti selon les exigences et les aspirations de la nature humaine, et il ne peut en conséquence s'adapter à n'importe quelle forme de société amenée par l'évolution de l'histoire. Certains s'imaginent, écrit Étienne Gilson, que l'on pourra demain « baptiser » le communisme. Ceux-là « oublient que la grâce couronne, mais ne supplée pas la nature; elle peut sauver tel ou tel individu à travers les pires formes de société, mais non pas ces sociétés en tant que telles ». Si les chrétiens n'ont pas réussi à sauver l'empire romain, c'est que ce « monstrueux hybride de centralisation et d'anarchie n'était pas baptisable. Il en va de même pour toutes les formes aberrantes de civilisation: par le fait même qu'elles sont antinaturelles, elles sont également antichrétiennes et ne peuvent être sauvées comme telles par la grâce ».

Sauf par miracle, mais Dieu, ajoute Gilson, n'a pas l'habitude de jamais remédier par un miracle permanent aux erreurs d'une société bâtie au rebours des exigences de la vie humaine. Encore une fois, « rien de ce qui est antinaturel ne saurait être efficacement baptisé ». Et, conclut-il, « ne m'accusez pas de naturalisme parce que j'ai mis l'accent sur la nature humaine et sur la santé sociale. Si je me préoccupe à ce point des choses de la terre, c'est parce qu'elles sont pour moi le socle et le point de départ des choses du ciel. Pour sauver Dieu

dans l'homme, il faut d'abord sauver l'homme » (« Foi chrétienne et civilisation », dans *Foi en Jésus-Christ et Monde d'aujourd'hui*, Semaine des Intellectuels catholiques, 1949, p. 92).

La grâce a besoin de la nature: cela veut dire enfin qu'il y a certaines conditions *humaines* à la pratique de la vie chrétienne, pour que celle-ci ne soit pas un héroïsme à jet continu. Voilà pourquoi le monde d'aujourd'hui inquiète tant l'Église.

Les conditions présentes de ce qu'on appelle la civilisation moderne ne sont plus humaines: le message surnaturel même porté par les élites les plus prestigieuses et les plus ferventes ne rencontre plus le « naturel », mais un mélange d'éléments disparates et anarchiques, qui ne peuvent plus — dans la généralité des cas — servir de support et encore moins de pierre d'attente à la grâce... Pour convertir le monde, il ne suffit pas d'être des saints, et de prêcher l'Évangile: ou plutôt l'on ne peut être un saint et vivre l'Évangile qu'on invoque sans s'efforcer d'assurer à tous les hommes des conditions — de logement, de travail, de nourriture, de repos, de culture humaine, etc. — sans lesquelles il n'est plus de vie humaine. (Suhard, *Essor ou Déclin de l'Église*, p. 63.)

J'aurai à revenir sur ce dernier sujet à propos des interventions de l'Église dans le domaine temporel. Dès ce moment, toutefois, c'est un aspect qu'il importait de souligner.

II. — LA NATURE A BESOIN DE LA GRÂCE

La loi de double dépendance, formulée dès le début, a pour deuxième partie: la nature a besoin de la grâce. Cela veut dire que la nature humaine, pour s'achever et acquérir une valeur définitive, doit s'ouvrir à la grâce. C'est là un dogme de la foi catholique que cette nature a été blessée et affaiblie lors de la chute originelle, et qu'elle ne saurait recouvrer intégralement santé et force sans un secours surnaturel.

Vérité qui s'applique à tout l'ordre naturel, à tout ce qu'on appelle le temporel, le social, les valeurs charnelles et terrestres, l'humanisme, la culture et la civilisation. Tout cela ne peut pleinement se réaliser et s'achever qu'en s'intégrant dans l'ordre surnaturel, tout cela ne peut s'affirmer et se maintenir vraiment humain qu'en s'ouvrant au divin, tout cela ne peut en définitive se sauver qu'en se dépassant dans la grâce et le Christ. « Enlevez le surnaturel, disait Chesterton, ce qui reste est contre nature. »

Aussi, aux partisans d'un humanisme refermé sur lui-même et borné à l'épanouissement purement terrestre de la vie, faut-il prédire que leur effort avortera, et que leur humanisme, tronqué et suffisant, finira par devenir inhumain. Seuls les chrétiens, affirme le cardinal Suhard, dans l'élaboration de la cité, seront totalement « humanistes », car seuls ils pourront fournir à la civilisation qui se fait une norme valable: une juste conception de l'homme. « C'est l'idée chrétienne de la nature humaine, et elle seule, qui permettra de ne pas déshumaniser l'homme... Il faut être chrétien non pas, sans doute, pour entreprendre, mais pour « réussir »

totallement cette élaboration de l'homme. » (*Essor...*, p. 61.)

Il serait facile de développer longuement ici ces vérités, mais ce serait répéter des choses cent fois dites déjà (cf. J. Maritain, *Humanisme intégral*, et la Semaine des Intellectuels catholiques de 1950, *l'Humanisme et la Grâce*, en particulier la conférence du R. P. Paul Henry, « L'humanisme de saint Paul », et celle de Jean Guittou, « Y a-t-il encore une nature humaine? »). Évidemment, pour être familiers avec de telles vérités, il faudrait que nos jeunes intellectuels chrétiens, ceux-là surtout qui se disent à la recherche d'un humanisme et se demandent avec angoisse sur quelles assises spirituelles ils pourront le fonder (cf. M. Blain, *Esprit*, p. 203), acceptent de fréquenter d'autres maîtres que les docteurs de l'existentialisme ou même qu'André Gide (cf. J.-G. Blain, *Esprit*, p. 245).

De ce bref rappel de la loi de double dépendance, il y a à retenir qu'il ne faut pas, sous prétexte d'exalter la grâce, mépriser la nature, pas plus qu'il ne faut rejeter la grâce, sous prétexte de grandir la nature, car, comme on l'a dit, le salut éternel est lié à des conditions temporelles, tout comme le salut temporel ou le progrès humain est subordonné à des conditions spirituelles.

Car le surnaturel est lui-même charnel,
Et l'arbre de la grâce est raciné profond
Et plonge dans le sol et cherche jusqu'au fond,
Et l'arbre de la race est lui-même éternel. (C. Péguy.)

A ceux enfin qui se demanderaient pourquoi tant d'insistance sur ces rapports entre le spirituel et le temporel, je répondrais que là est la maîtresse clé qui nous ouvre le sens de l'action de l'Église dans le monde. Le Souverain Pontife actuel, par exemple, ne cesse d'y recourir dans ses allocutions, comme en témoigne la déclaration suivante:

Vouloir tirer une ligne nette de séparation entre la religion et la vie, entre le surnaturel et le naturel, entre l'Église et le monde, comme si les droits de Dieu ne concernaient pas entièrement la réalité multiforme de la vie quotidienne, humaine et sociale, est tout à fait contraire à la pensée catholique. C'est ouvertement antichrétien... Ils ne sont que des déserteurs inconscients ou pleins d'illusions, ceux qui, en hommage à un surnaturalisme mal compris, voudraient forcer l'Église à se cantonner dans le domaine *purement religieux*, comme ils disent, tandis qu'en agissant ainsi ils ne font que favoriser le jeu de ses adversaires. (22 janvier 1947, au groupe de la « Renaissance chrétienne ».)

Quiconque, en tout cas, aura bien saisi le jeu de cette loi de double dépendance entre l'humain et le divin n'aura aucune difficulté à comprendre ce qui va suivre: pourquoi et comment l'Église intervient dans l'ordre temporel.

PROBLÈMES SCOLAIRES

PROFESSEURS DE RELIGION

Marie-Joseph d'ANJOU, S. J.

EN MÊME TEMPS qu'on appliquait un prêtre à la direction spirituelle dans les écoles primaires supérieures de Montréal, on laissait la leçon de religion, même d'apologétique, soit au titulaire de chaque classe, soit à un professeur spécial. Nous avons dit (*Relations*, nov. 1952, p. 286) à quelles conditions l'aumônier peut accomplir efficacement son ministère. Disons pourquoi et à quelles conditions il peut être avantageux que la religion soit enseignée par des professeurs qui ne sont pas prêtres.

I. — LES AVANTAGES

1. *Pour les élèves.* — On peut en découvrir plusieurs; mais ils diffèrent selon que le professeur de religion porte la soutane (la religieuse ou le religieux qui ne sont pas prêtres) ou selon qu'il est une personne du monde. Nous ne connaissons, à Montréal, qu'une seule école primaire supérieure de jeunes filles (Saint-Marc) qui ne soit pas confiée à des religieuses. Pour les garçons, il n'y a que le Plateau où tout l'enseignement se donne par des hommes du monde. Ouvrira-t-on, à Montréal, d'autres écoles primaires supérieures pour les remettre entièrement à des laïcs? Je ne sais. Mais qu'importe. Nous croyons qu'il vaut la peine d'examiner quels

avantages peuvent résulter du fait que des laïcs enseignent la religion à des grands élèves. Nous parlerons ensuite des autres écoles que dirigent religieux et religieuses.

a) *Pour les élèves des laïcs.* — Premier avantage. A l'âge où ils éprouvent la tentation de tenir la religion pour affaire de « curé » ou de « vieille femme » (parce que les femmes fréquentent l'église plus que les hommes et parce que le « curé » est pour les adolescents un homme « pas comme les autres »), garçons et filles jugeront plus facilement la religion nécessaire si c'est une personne du monde qui leur en propose la synthèse avec compétence et conviction.

Second avantage. Nombre de problèmes concrets, dont la discussion fait souvent la matière d'entretiens dans la rue et à la maison, seront peut-être plus volontiers soumis à l'instituteur laïque qu'au professeur en soutane. Remous actuels de l'opinion autour du « cléricalisme » et de l'anticléricalisme, rôle du clergé dans les affaires temporelles (économiques, sociales, politiques, culturelles), questions qui se rapportent à l'amour et au mariage, aspect moral de certains divertissements dont s'abstiennent prêtres et religieux et que les laïcs ne se permettent pas sans danger, et le reste, j'ai l'impression

que beaucoup d'adolescents aborderont plus spontanément la discussion de ces sujets avec un homme qui doit les envisager et les résoudre en se plaçant du même côté psychologique et moral que ses élèves. Pas de susceptibilité à ménager, pas de réaction défensive à craindre chez le laïc père de famille à qui l'adolescent demande un avis, un conseil relatif aux fréquentations, une explication de ce que signifie la « vocation » au mariage ou la « vocation » au célibat (dans le monde, le sacerdoce ou la vie religieuse), un exposé de principes concernant la « confessionnalité » dans ses rapports non seulement avec l'éducation, mais aussi avec le syndicalisme ou les clubs sociaux. Et le reste.

Est-ce à dire que le professeur de religion en soutane (prêtre, religieux ou religieuse) doit passer pour inférieur au laïc dans l'enseignement, par exemple, des questions dites « mixtes » (où se mêlent le spirituel et le temporel)? Pas du tout. En règle générale, il faut même dire le contraire, surtout s'il s'agit du prêtre, à qui sa compétence théologique, son expérience des âmes et son désintéressement à l'égard du temporel confèrent une autorité religieuse sans pareille. Mais nous traitons d'un cas d'espèce, et nous cherchons à montrer que les avantages n'y sont pas absents. Précisons.

Actuellement, dans les écoles primaires supérieures de Montréal (ce peut être vrai ailleurs aussi), la religion s'enseigne à des adolescents *concrets*, qui ont une tournure d'esprit *particulière* résultant du milieu qui les a formés ou déformés (surtout déformés). Milieu dont on pourrait, je pense, caractériser la tonalité religieuse en disant qu'il est insuffisamment instruit et peu soucieux de s'instruire; et surtout qu'il se montre — à cause du matérialisme et du sensualisme qui, à l'exception de la brève messe dominicale, imprègnent trop d'activités dans la famille et la société — enclin à craindre la religion du Christ soit comme une exigence de plus en plus ardue, soit comme la censure méritée d'une vie médiocre ou coupable.

Reconnaissons en particulier que, dans un milieu empoisonné par des journaux incultes et bêtement exhibitionnistes, par un cinéma conçu pour des primitifs et des obsédés, par une radio faisandée, des magazines inqualifiablement obscènes, une réclame commerciale platement sexualisée (le tout tranquillement toléré par des autorités irréflechies ou complices), les adolescents ne sauraient, à moins d'un miracle, ni apprendre, ni comprendre, ni pratiquer, ni même accepter théoriquement la loi naturelle et divine de la pureté. Alors, réaction classique: défiance à l'égard de la soutane, symbole de virginité. Défiance entretenue par tant de conversations d'adultes qui ressassent, en présence des adolescents moralement à l'abandon, les pires âneries sur ce qu'on appelle l'amour, dont le concept, trop parfaitement calqué sur la réalité immédiate, s'apparente beaucoup plus à une sorte de prostitution légalisée qu'à la sainte amitié conjugale. Ajoutez à cela le

courant d'anticléricalisme; phénomène inévitable chez ceux qu'incommode une présence ecclésiastique normalement universelle, mais plus accentué de nos jours pour des motifs et sur un mode que le P. Arès commente ici même avec lucidité et profondeur.

Que faut-il de plus pour qu'on juge opportun de confier l'enseignement de la religion, de la morale chrétienne et de l'apologétique catholique à des laïcs compétents, qui ont approfondi leur matière et l'expliquent avec l'assurance de gens qui en ont fait le tout de leur pensée et de leur vie?

b) *Pour les élèves des religieux.* — Dans les écoles primaires supérieures que dirigent des religieuses ou des frères enseignants, la classe de religion, si elle revient au professeur principal, et non au vicaire ou à l'aumônier du couvent, imprimera dans l'esprit des élèves la conviction, encore à créer chez nous, que la connaissance technique du dogme et de la morale ne doit pas être considérée comme le privilège unique du clergé. Sans doute, les élèves s'attendent à ce que la religieuse, le frère enseignant manifestent plus de piété, plus de goût pour les choses spirituelles. Mais l'enseignement de la religion aux grands garçons et aux grandes filles des écoles primaires supérieures diffère de l'exhortation à la vertu. C'est d'abord une explication doctrinale. Jusque là, la leçon de catéchisme pouvait procéder plus par affirmations globales et par exhortations: les élèves auraient-ils compris autre chose? Mais, à l'école supérieure, non seulement l'âge et le développement des élèves, mais le texte des manuels lui-même (nous allons le voir) commandent une pédagogie plus raisonnée. Et nous croyons que de se trouver en présence de religieuses et de religieux qui, sans être prêtres, exposent la synthèse catholique et répondent aux questions ou objections anciennes et actuelles, les élèves concevront un respect plus authentique pour les vertus religieuses de leurs professeurs. Grands garçons et grandes filles seront peut-être alors moins prompts à considérer religieux et religieuses ou bien comme des âmes sentimentales réfugiées dans la dévotion, ou bien comme des êtres « à part », incompréhensibles. Et ainsi, comment ne pas escompter, chez plusieurs, une compréhension plus juste de la vocation religieuse?

2. *Pour les professeurs mêmes.* — Distinguons, ici encore, hommes du monde et religieux ou religieuses.

a) *Pour les hommes du monde.* — Envisageons un double profit.

1° Approfondissement religieux personnel. Il suffit de rappeler l'adage pédagogique connu: pour enseigner une matière, il faut la savoir deux fois. Le reproche d'ignorance religieuse que mérite notre milieu urbain, nos professeurs, j'en suis sûr, sont disposés à en prendre leur part, même si leur instruction dans ce domaine dépasse de beaucoup les insuffisances populaires. Ils le sentent si bien que plusieurs d'entre eux recherchent spontanément une culture théologique qui ne soit pas

trop inférieure à leur compétence professionnelle. C'est là faire preuve d'un sens chrétien, à la fois humble et fort intelligent, dont on souhaite la diffusion parmi les représentants des autres professions libérales.

Si l'on oblige des laïcs à enseigner la religion et même l'apologétique à des grands garçons et à des grandes filles de seize et de dix-huit ans, assez éveillés (malgré leur ignorance et vu leurs préjugés) pour exiger explications et réponses définitives à leurs questions et objections, qui ne devine le degré de savoir théologique que les professeurs devront acquérir sous peine de se disqualifier et de trahir un mandat évidemment grave et même sacré? Heureuse et opportune obligation, source d'un inestimable enrichissement, d'un merveilleux élargissement d'horizons! (L'espace manque ici pour justifier cette exclamation et, l'appliquant à la pédagogie, montrer, par exemple, comment la théologie des personnes divines dans la Trinité éclaire la notion de la personnalité humaine et celle de l'amour: notions capitales, puisque toute l'éducation consiste, en favorisant l'épanouissement de la personnalité, à conduire l'enfant, l'adolescent jusqu'à l'âge adulte, l'âge du véritable amour.)

Comment, d'ailleurs, sans compétence théologique, fondée sur la connaissance de l'Évangile, faire comprendre à des esprits questionneurs pourquoi, dans leur manuel, on définit la sainteté par « l'union de la volonté humaine avec la volonté divine » (*L'Église notre Mère*, collection « Témoins du Christ », t. IV, p. 5); quels rapports existent entre cette définition et la thèse, commune en théologie, qui place dans la charité l'essence de la sainteté; quelle application concrète on peut faire de cette doctrine à la vertu d'obéissance et à la notion de l'amour humain? De même, s'il n'a pas de notions claires sur le miracle et sur sa nécessité pour démontrer l'origine divine d'une révélation, que répondra le professeur à qui un élève demandera pourquoi, dans le même manuel (p. 18), on dit du miracle qu'il est « le sceau de la divinité »; ce qu'on ne dit pas de la sainteté de l'Église, ni du martyre, ni de la transcendance de la pensée chrétienne? Des difficultés au moins aussi grandes se présenteront quand, dans le même manuel (pp. 132-134), il faudra aborder l'explication de la vie de la grâce en nous. Qu'est-ce que cette vie et en quoi consiste « l'union de grâce » qui communique à l'âme la vie même de Dieu? Problèmes théologiques, encore, dans le manuel suivant (t. V) de la même collection (*Jésus notre Sauveur*), la notion du surnaturel, l'inspiration des Livres saints (pp. 48-51) et de nouveau le miracle, dont on donne alors un exposé plus complet et plus nuancé (pp. 156-164; pp. 185-192).

2° La compétence théologique une fois acquise, parce qu'elle s'impose à eux comme un devoir professionnel, les professeurs de religion à l'école primaire supérieure accèderont à la maturité, à la majorité chrétienne (comme on aime de dire depuis Carrefour 51) et formeront, au milieu des laïcs chrétiens, une élite avec

laquelle les clercs pourront engager un dialogue intelligent et efficace sur tous les problèmes concrets de la vie chrétienne, à tous les paliers: familial, économique, social, politique et culturel. Bien plus, non seulement possibilité, mais joie, enfin, pour le clergé de compter sur des laïcs avec qui la moindre discussion religieuse ne devra pas commencer par l'exposé de notions élémentaires de philosophie thomiste et de théologie classique. Les trois quarts des équivoques et malentendus dont fourmille toute expression d'anticléricalisme seraient, pour ce noyau choisi au moins, parfaitement dissipés. Et quel secours l'Église trouverait, enfin, pour la formation de citoyens chrétiens, dans l'influence d'éducateurs laïcs nourris de principes théologiques sur la fin de la société et sur la « mission du laïcat » dans le corps mystique de Jésus-Christ!

b) *Pour les religieux et les religieuses.* — Outre le même approfondissement personnel en matière de science religieuse, le profit sera un accroissement de prestige et d'influence auprès de leurs élèves.

En classe d'abord. Le frère enseignant, la religieuse qui, pour enseigner la religion de façon doctrinale, auront dû acquérir de solides connaissances théologiques éprouveront plus d'assurance lorsqu'on leur présentera des objections difficiles. Sachant quoi répondre, les questions ne les effraieront pas; et l'on ne verra plus de religieuses soupçonner de protestantisme ou de communisme la grande fille qui rapportera en classe un problème né d'une lecture ou simplement de la dernière conversation entendue. De plus, le frère enseignant, la religieuse n'hésiteront pas à corriger, au besoin, le texte fautif ou peu nuancé d'un manuel, sans avoir à consulter un prêtre chaque fois. Dans un des ouvrages de Boulenger, par exemple, on lit que l'hypnotisme est immoral *de sa nature*, ce qui est évidemment inexact, sans quoi on ne pourrait l'autoriser même pour fins médicales.

Hors de la classe, le même prestige, qui aura profité au professeur durant ses leçons, lui attirera certaines âmes trop timides pour soumettre leurs difficultés publiquement, crainte de trahir des inquiétudes personnelles, mais capables d'en parler privément, si elles savent qu'elles recevront d'abord une solution théologique, de caractère objectif, et non une exhortation directe et gênante.

II. — LES CONDITIONS

Ces avantages, que nous venons d'énumérer et dont profiteront élèves et professeurs des écoles primaires supérieures, dépendent de conditions faciles à imaginer. Contentons-nous de les suggérer, car leur réalisation pose des problèmes qu'on peut tout juste, pour le moment du moins, signaler au passage.

1° La première, — elle saute aux yeux, — c'est qu'on offre aux professeurs de religion qui ne sont pas prêtres le moyen d'acquérir la compétence théologique

qu'ils ont désormais le devoir de posséder. Et alors, il faut des cours de théologie: la théologie ne s'apprend pas sans maître. Pour suivre des cours, il faut des loisirs. Préparerait-on, à l'école normale, les futurs professeurs de religion? Mais les titulaires actuels des classes, qui doivent tout de suite enseigner la religion à des grands garçons et à des grandes filles, où, quand et de qui recevront-ils leur formation théologique? Je vois bien là, pour les visiteurs ecclésiastiques, une splendide occasion d'exercer leur ministère sacerdotal. Mais ce ne peut être qu'un ministère de surveillance et de contrôle, non d'enseignement proprement dit.

2° Si, même dans les collèges classiques, où la plupart des professeurs sont des prêtres, on croit utile de former certains prêtres à l'enseignement de la religion de manière à en faire des spécialistes, ne faudrait-il pas croire que, pour ceux qui ne sont pas prêtres, l'enseignement de la religion devrait constituer aussi une spécialité? Il semble qu'un prêtre ait toujours suffisamment étudié la théologie pour enseigner la religion à des adolescents. Or on commence à juger qu'il vaut mieux le spécialiser dans cet enseignement plutôt que d'ajouter le cours de religion aux matières de sa classe régulière

(sauf exception, lorsque le titulaire d'une classe tient à garder l'enseignement religieux et qu'il a les aptitudes pédagogiques requises pour y réussir). Le professeur de religion qui n'est pas prêtre, même si on lui concède d'emblée les aptitudes pédagogiques qu'il faut pour expliquer les matières profanes, sait-il aussi bien enseigner la religion? Surtout, pourra-t-il, avec le travail qu'impose l'enseignement des matières profanes confié au titulaire d'une classe, préparer, sans initiation théologique préalable, des cours capables de satisfaire des élèves qui, vraisemblablement, ne recevront plus jamais de leçons un peu élaborées de religion?

Nous pensons donc qu'il faut ou bien donner à tous les professeurs titulaires dans les écoles primaires supérieures une préparation théologique convenable, ou bien spécialiser, dès la sortie de l'école normale, des professeurs de religion. Le Pape n'a-t-il pas recommandé aux religieuses hospitalières elles-mêmes, qui n'ont pourtant pas à enseigner la religion, de se donner une formation philosophique et théologique? Leur profession les met en présence de responsabilités dont l'accomplissement exige cette formation. L'enseignement de la religion ne pourrait paraître moins exigeant.

« RIDEAU DE FER OU RIDEAU DE PRÉJUGÉS ? »

Albert PLANTE, S. J.

SOUS ce titre, M. Gérard Filion, directeur du *Devoir*, a écrit une série de vingt articles sur son voyage à Pékin, où il a assisté, comme observateur, au Congrès de la Paix. Voyage qui a suscité à la radio, dans les journaux et, plus encore, dans les conversations privées des réactions fort diverses. On nous permettra bien d'y aller de nos commentaires qui seront groupés sous deux titres: le voyage de M. Filion, le reportage de M. Filion.

LE VOYAGE

Invité à se rendre à Pékin, aux frais des communistes, M. Filion y est allé. Catholique convaincu, il n'y a vu aucun danger pour sa foi. Journaliste vigoureux, ennemi des sentiers battus et des vieux clichés, il n'a pas voulu manquer une chance inespérée de pénétrer en arrière du rideau de fer afin d'en rapporter des impressions personnelles et neuves. Beaucoup, à Montréal et ailleurs, se basant précisément sur la solidité de sa foi, sur son originalité, parfois un peu gatroche, qui en fait un journaliste non banal, et sur l'importance de l'information directe, l'ont approuvé. D'autres, par ailleurs, le blâment sans ambages. Parmi les plus convaincus de cette deuxième catégorie, — ils se recrutent chez nous et à l'étranger, — on rencontre ceux qui, soit par leurs études poussées du communisme, soit par leur expérience personnelle de ses tactiques et de ses méfaits, soutiennent que les communistes ont jeté leur dévolu sur M. Filion pour une raison bien déterminée, que cette invitation fait partie d'une propagande savamment organisée, que ce voyage ne peut

être qu'une cause de scandale, surtout pour les catholiques étrangers qui ne connaissent pas comme nous, du pays, la foi infrangible et les indéniables bonnes intentions de M. Filion. Le fait que celui-ci n'y soit allé qu'à titre d'observateur n'a guère de poids, affirment-ils; le voyage était inopportun.

Ces gens sont-ils trop sévères? Je ne le pense pas. Il importe cependant de noter que la controverse a suscité des réflexions excessives et inutilement dures. M. Filion était de bonne foi en acceptant d'aller au congrès de Pékin. Des témoignages nouveaux ont apporté plus de lumière sur les inconvénients réels de ce voyage. Placé dans les mêmes circonstances, même en étant fortement tenté par le goût de l'aventure et de l'inédit, j'ai la conviction qu'il n'hésiterait pas aujourd'hui à rester au pays.

LE REPORTAGE

Je viens de relire les articles tout d'une traite. Cette lecture m'a convaincu de l'exagération d'une boutade, d'ailleurs amicale, entendue récemment à leur sujet: « On s'attendait à une bombe, on n'a qu'un bouquet de pissenlits. » Nous n'avions évidemment pas besoin des observations d'un journaliste pour nous convaincre que le communisme, selon les expressions de Pie XI dans l'encyclique *Divini Redemptoris*, « renferme une idée de fausse rédemption », qu'il s'efforce « de rendre plus aigus les antagonismes qui surgissent entre les diverses classes de la société », qu'il « enlève à la personne humaine tout ce qui constitue sa dignité », qu'il refuse « à la vie humaine tout caractère sacré et spirituel », qu'il est un

« système rempli d'erreurs et de sophismes, opposé à la raison comme à la révélation divine ». Tout esprit non prévenu admettra toutefois que plusieurs des articles de M. Filion apportent des traits bien observés qui font voir concrètement combien les observations de Pie XI sont justes. Ces traits, notés dans un style clair, illustrent bien que le communisme n'est pas une doctrine de vie, qu'il ne peut apporter le vrai bonheur, même si sa croissance est favorisée par les injustices sociales. Le dernier paragraphe du dernier article vaut d'être cité. Il éclaire le sens mystérieux du titre général dont M. Filion a coiffé les diverses parties de son reportage, *Rideau de fer ou rideau de préjugés ?*

Rideau de préjugés ou rideau de fer ? Ni l'un ni l'autre. Ce n'est pas par la fermeture de ses frontières que le bloc soviétique se retranche de l'Occident. C'est par une philosophie incompatible avec le christianisme. Il a fondé une nouvelle Église dont le cœur et la tête sont au Kremlin. Mais nous savons que cette Église ne possède pas comme l'autre les promesses de durée.

Les réserves majeures qui s'imposent concernent principalement, je crois, les considérations de M. Filion sur la réforme agraire en Chine et sur la reconnaissance diplomatique du gouvernement de Mao Tsé-toung. Il y a là une simplification excessive de deux problèmes extrêmement complexes.

Réforme agraire. — En novembre 1950, *Relations* (p. 332) publiait un documentaire sur la Chine. L'auteur, depuis plusieurs années en Chine, étudiait les principaux problèmes de l'heure. Il écrivait au sujet des paysans :

Eux qui comptent 85 % de la population et pour qui ce devait être l'abondance, ils ont eu aussi à endurer une fiscalité épuisante. La plupart doivent payer en taxes leurs récoltes principales et, au lieu de manger eux-mêmes leurs produits, le riz blanc dans le sud ou la farine blanche dans le nord, ils doivent se contenter de millet et de patates sucrées ou de sorgho. Ce sont les paysans surtout qui portent le lourd fardeau de la stabilisation économique : paiement des importations (surtout de Russie actuellement et requis en nature), salaires d'une armée de 4 millions de soldats au plus bas chiffre, maintien d'une autre armée toujours plus nombreuse nécessairement (on disait 9 millions au début de l'année) de fonctionnaires, de commissaires politiques et de propagandistes, coût de la défense nationale, etc. Dans chaque division administrative (il y en a environ 3,000), les paysans voient leur bon grain engrangé dans des entrepôts publics, alors qu'eux-mêmes sont parfois des semaines et des mois sans nourriture convenable.

Et quelques lignes plus bas :

Mais les communistes n'ont-ils pas aidé la petite propriété rurale par leur division des terres ? Oui et non. Disons plutôt, et ils le disent eux-mêmes, que c'est un premier stage en vue d'une collectivisation générale. Le vrai problème se pose autrement : trop de bouches à nourrir pour la terre cultivable disponible. Et la solution de ce problème ne peut être directe, elle suppose bien d'autres facteurs touchant à l'économie générale du pays : industrialisation, fertilisateurs, sélection des semences, mécanisation, etc.

Une réforme agraire qui corrige rationnellement des abus criants est une initiative excellente. Mais si cette réforme doit aboutir tôt ou tard à une collectivisation générale, on voit mal comment elle pourra favoriser la propriété privée, garantie de stabilité et de bien-être. Il est vrai que le Chinois possède des vertus traditionnelles qui rendent difficiles les changements substantiels. Cependant n'est-il pas trop optimiste d'affirmer que « le marxisme passera par le creuset chinois et en ressortira fort différent de la pensée de Karl Marx » ? (Article XIX du reportage.)

Mais il y a plus. La réforme agraire chinoise, qui n'est pas sans comporter un danger de collectivisation générale, pose, en outre, un terrible problème pour l'avenir de l'Église. Dans

un livre tout récent : *En Chine, l'Étoile contre la Croix* (Nazaréth-Press, Hong-Kong), préparé en collaboration et écrit par un prêtre des Missions Étrangères de Paris, on trouve un appendice intitulé : « La réforme agraire et la religion ». L'exposé, très objectif et serein, est d'une accablante tristesse :

Ce fut un moyen très efficace — quoique indirect — de porter des coups terribles à l'Église : asphyxie financière, désorganisation des districts, suppression du personnel ecclésiastique. L'Église possédait certains biens de rapport sur lesquels s'appuyaient la plupart des œuvres ; ces propriétés étaient bien médiocres eu égard aux besoins. Mise au rang des propriétaires fonciers de première catégorie (les classes riches ne travaillant pas du tout de leurs mains et à qui tout est enlevé), l'Église subit leur sort.

Les œuvres ont été annihilées d'un seul coup : les terres ayant disparu, les écoles de doctrine, les collèges, les écoles primaires, les orphelinats, les hospices, les léproseries et beaucoup d'hôpitaux, qui vivaient en tout ou en partie de ces terres, durent fermer leurs portes. Déclarées en faillite, ces œuvres furent dissoutes ou reprises par le gouvernement.

Une fois les œuvres anéanties et le personnel ecclésiastique disparu par l'écrasement financier, — les catéchistes et les chefs de chrétientés ont été éliminés par la même technique, — se posait « la question des lieux de culte et des presbytères ou des bâtiments d'œuvres ».

Un texte gouvernemental garantit leur protection par l'État en l'absence du responsable ecclésiastique. Comme on avait fait disparaître celui-ci, on assumait avec exactitude le devoir de protection sur les églises et autres locaux... qui ne pouvaient tout de même pas rester vides et inutilisés... Et voilà comment, à l'unanimité, le peuple du lieu « décida » de transformer les églises vides et les résidences en greniers publics, en permanences de syndicats, en entrepôts de coopératives, en magasins d'outillage, en lieux de cantonnement pour les troupes, en maisons de « retraites » pour les sessionnaires de rééducation marxiste... En quasi totalité, les églises de campagne sont désormais dans cet état !

Voici un passage qui a plus qu'une incidence religieuse et qui montre que les modalités de la réforme agraire sont loin de contribuer efficacement à la dignité de la personne humaine :

En outre, le travail de plus en plus collectif, par équipes découpant les familles au hasard, et l'obligation pour beaucoup de gens de s'engager dans les chantiers de grands travaux, parfois fort loin du domicile familial, ont pour résultat de disloquer les communautés chrétiennes et les familles : la femme d'un côté, le mari de l'autre, les enfants ailleurs encore... Tout cela concourt à isoler les individus, à les noyer dans la masse païenne, à leur enlever ainsi chaque jour un peu plus les soutiens naturels de leur ferveur, ou plus simplement de leur foi...

N'allons pas dire que les effets néfastes de la réforme agraire sur la religion sont causés surtout par la haine du Chinois pour l'étranger et le Blanc.

Cette désagrégation du milieu chrétien et des cadres ecclésiastiques avait commencé avant le départ des missionnaires étrangers, elle s'est poursuivie parallèlement à leur éviction, et elle dure encore.

Il en est ainsi, dans toute la Chine, pour les diocèses gouvernés par des autochtones comme pour ceux qui étaient entre les mains des missionnaires étrangers. Bien mieux, dans la plupart des missions tenues par ceux-ci, les véritables difficultés pour le clergé chinois et la persécution directe contre les chrétiens n'ont commencé qu'après le départ des missionnaires.

Et voici le paragraphe final de l'appendice :

Missions ruinées, toutes les œuvres anéanties, la moitié des prêtres morts, en prison ou « neutralisés », la plupart des paroisses sans pasteur, la quasi-totalité des églises désaffectées, les familles chrétiennes désorganisées et ne pouvant

même plus réciter la prière en commun (en certains endroits on a forcé les chrétiens à héberger des païens pour rendre impossible la prière familiale en secret), tel est le bilan de la réforme agraire du point de vue religieux...

La conclusion de tous ces textes est claire. La réforme agraire en Chine, tant au point de vue de la propriété privée, sainement rentable et source pacifiante de bien-être, qu'au point de vue religieux, pose des problèmes extrêmement sérieux.

La reconnaissance diplomatique de Mao Tsé-toung. — Ici encore, nous invoquerons le témoignage d'une personne qui a vécu longtemps en Chine, soit dix-huit ans. Il s'agit de P. James F. Kearney, S. J., qui écrivit dans *America* (15 janvier 1949) un article retentissant intitulé: « Lettre ouverte au général Marshall ». (Voir *Relations*, février 1949, p. 44.) Après avoir dit pourquoi l'opinion de Marshall sur la Chine ne peut avoir beaucoup de poids, après avoir parlé des abus reprochés au régime de Chiang Kai-Chek et les avoir situés dans le contexte de la mentalité chinoise, l'auteur écrit:

Jetez maintenant un regard sur le régime rouge. Pour un Américain, il est condamnable en principe et en pratique. Des correspondants à l'eau de rose nous écrivent que les Rouges sont honnêtes. Ils le furent un temps, en de petites choses... Ils ne dérobaient pas une montre ou un stylo — en fait rien de moins qu'une église, une école ou la récolte entière de riz d'une région nouvellement envahie. Ces Rouges hurlent contre le cumul féodal des terres; et avec une logique admirable ils deviennent eux-mêmes les gros propriétaires, confisquent les terres, les distribuant et les reprenant de nouveau selon leur bon plaisir. En Chine Rouge, comme en Russie Rouge, l'emploi de la police secrète et du terrorisme est une règle fondamentale. S'attachant à créer une bonne impression sur le peuple à leur arrivée, — « doux au début, amers par la suite », selon le dicton chinois, — leur contrôle établi, ils ne respectent plus aucun droit: propriété privée, sécurité du foyer, liberté de la personne, de la parole, de la presse, de la religion... Ces faits, sans cesse et partout constatés en Chine Rouge par des témoins compétents, sont contraires aux tendances américaines. Ils ne sont pas caractéristiques de la Chine nationaliste. Et pourtant la plupart de nos correspondants ont convaincu le public américain que la Chine nationaliste était seule corrompue. Pas n'est besoin, général, d'une grande perspicacité pour décider lequel de ces deux régimes est le moins mauvais.

Et le P. Kearney se prononce carrément pour le soutien de Chiang Kai-Chek.

Général, des Américains haut placés entravent ce qui peut prévenir la chute du gouvernement anticommuniste de Chiang et semblent brûler d'aider de nos dollars un Front communiste ou à domination communiste. Sans l'argent que le peuple américain paye de ses taxes, ces gens comprennent que leur Régime Rouge si longtemps désiré pourra difficilement réhabiliter une Chine qu'il a ruinée. Il en coûtera beaucoup plus de millions pour le soutenir qu'il n'en faudrait pour sauver notre vieil ami Chiang... Pour l'amour de Dieu, général, changez d'idées et revenez à notre politique traditionnelle en Extrême-Orient... Nous prions que vous soyez accordées la lumière et la force célestes de réaliser, avant qu'il ne soit trop tard, vos terribles responsabilités devant l'histoire et devant Dieu.

Opinion discutable, dira-t-on, parce qu'il s'agit d'option en faveur de tel ou tel régime politique, sujet extrêmement complexe et mouvant. L'objection a du bon. Mais toute politique digne de ce nom étant nécessairement ordonnée au bien commun et celui-ci étant composé de multiples éléments qui aident tous l'enrichissement physique, moral et spirituel de la personne humaine, comment la reconnaissance diplomatique de la Chine, sans de solides garanties concernant les libertés fondamentales, et plus particulièrement la liberté religieuse, peut-elle constituer un acte de saine politique?

Des gens informés assurent qu'on aurait des surprises si on pouvait interroger là-dessus les missionnaires, le clergé autochtone et la masse du peuple chinois.

Notons que ce n'est pas la guerre de Corée qui a jeté le gouvernement de Mao Tsé-toung dans les bras de Staline. On s'en convaincra aisément en lisant la fin de l'article de *Relations* (nov. 1950, p. 332) dont il a été question plus haut. Contentons-nous ici d'une brève citation.

Le nouveau gouvernement, fidèle au principe si souvent énoncé par les chefs: *lean on one side* (opter pour un seul parti), refusant toute solution mitoyenne, a proclamé et reproclamé, depuis longtemps d'ailleurs, sa solidarité inconditionnelle avec la Russie et le bloc soviétique. La presse et la radio sont à la dévotion des dirigeants soviétiques et, sur tous les problèmes internationaux, semblent vouloir suivre la ligne tracée par la Russie. A côté du pacte d'amitié conclu pour trente ans, il existe toute une série d'accords économiques qui intègrent de plus en plus l'économie chinoise dans l'économie soviétique.

Mais alors, c'est la guerre! N'est-ce pas là que conduira le refus de reconnaître la Chine rouge? Lors de son passage à Montréal, M. Joseph Folliet disait à un journaliste: « La conscience du chrétien se trouve écartelée entre l'acceptation pratique des plus monstrueuses injustices et le refus d'une guerre éventuelle qui serait catastrophique... Il faut espérer et prier. » Et on songe à Pie XI qui, énumérant dans *Divini Redemptoris* les remèdes contre le communisme: la rénovation de la vie privée et publique, le détachement des biens de la terre, la charité chrétienne, la justice sociale, l'étude de la doctrine de l'Église, la crainte pratique du communisme, indiquait comme « dernier et très puissant remède » l'intensification du double esprit de prière et de pénitence:

Quand les apôtres demandèrent au Sauveur pourquoi ils n'avaient pu, eux, délivrer de l'esprit malin un démoniaque, le Seigneur répondit: « De pareils démons ne se chassent que par la prière et par le jeûne. » Le mal qui aujourd'hui ravage l'humanité ne pourra de même être vaincu que par une sainte et universelle croisade de prière et de pénitence. Et nous recommandons tout spécialement aux ordres contemplatifs d'hommes et de femmes de redoubler leurs supplications et leurs sacrifices pour obtenir du ciel en faveur de l'Église un vigoureux appui dans les luttes présentes, grâce à la puissante intercession de la Vierge immaculée, elle qui écrasa jadis la tête de l'antique serpent et reste toujours, depuis lors, la sûre défense et l'invincible *Secours des chrétiens*.

La guerre n'est pas inévitable. Les miracles sont possibles si les chrétiens veulent vraiment être le sel de la terre.

*

On comprendra l'insistance que nous avons mise sur la réforme agraire et sur la reconnaissance diplomatique de la Chine rouge. Ces deux problèmes sont tellement importants et complexes, ils occupent une telle place dans la vie de la Chine qu'il nous a paru nécessaire de nous y arrêter plus longtemps. Il y a, d'ailleurs, une autre utilité à ces commentaires plus élaborés. Ils montrent que, par suite d'une simplification excessive de questions très difficiles, le reportage est de nature à laisser chez des esprits non avertis une impression d'ensemble qui n'est pas sans danger.

Terminons en rappelant combien il importe que les catholiques restent unis malgré les divergences d'idées qui peuvent se produire. L'union dans la charité s'impose si nous ne voulons pas faire le jeu des communistes à propos d'un geste posé par un catholique dont la sincérité et l'orthodoxie ne sauraient être mises en doute.

UN GRAND APÔTRE SOCIAL

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

LES CATHOLIQUES du Chili pleurent un de leurs apôtres les plus dévoués, décédé en août dernier, à l'âge de cinquante-deux ans, après une carrière extrêmement fructueuse.

Son cours classique terminé au Collège Saint-Ignace de Santiago, Alberto Hurtado s'inscrivit à la faculté de droit; mais il en sortit bientôt pour entrer au noviciat de la Compagnie de Jésus. C'est en Europe, à Barcelone d'abord, puis en Belgique, qu'il fit ses études de philosophie et de théologie. Rentré au Chili en 1936, après son ordination et une visite des centres sociaux européens, ses supérieurs l'appliquèrent au ministère des jeunes. Huit années de labeur intense, les dernières comme aumônier national de la Jeunesse catholique chilienne. Il lui consacra plusieurs livres dont *la Crise de la puberté et l'Éducation de la jeunesse* et *la Vie affective de l'adolescent*. Il enseigna avec succès dans les collèges et à l'université, dirigea de nombreux jeunes gens et fut un grand recruteur de vocations, un ardent apôtre des retraites fermées.

La deuxième étape de l'apostolat du P. Hurtado dura le même temps. L'action sociale l'occupait tout entier. Les pauvres d'abord. Son activité rappelait celle de Don Bosco. A travers mille difficultés, par des prodiges de volonté et d'audace, sans aucun égard pour sa santé, il réussit à mettre sur pied « le Foyer du Christ », vaste entreprise en faveur des miséreux, si nombreux dans la capitale du Chili. Non seulement ils y trouveront le gîte et le couvert, mais encore on leur apprendra à gagner leur propre subsistance: un métier pour les hommes; la couture, la cuisine, la buanderie pour les femmes; une instruction rudimentaire et des travaux manuels pour les enfants. Une ferme-école accueille même les jeunes vagabonds et les aide à se réhabiliter.

Pour le seconder dans cette œuvre d'envergure, le P. Hurtado songea au Canada. En 1946, il était à Montréal en quête d'une communauté qui voudrait bien lui apporter son appui. Il en visita plusieurs dans la province de Québec. Aucune, malheureusement, ne pouvait à ce moment disposer des sujets requis. Sans se décourager, le vaillant religieux retourna à Santiago et poursuivit son apostolat, ne comptant que sur l'aide de ses concitoyens. Elle fut si efficace qu'en quatre ans, dans ses immenses locaux, « le Foyer du Christ » accueillit plus de 300,000 miséreux. Le nombre n'a cessé depuis d'augmenter.

Mais les travailleurs de différents métiers furent aussi l'objet de la sollicitude éclairée du P. Hurtado. Imbu de la

doctrine sociale de l'Église, convaincu que seule elle pourra redonner au salarié, fût-il le plus humble, sa dignité, et qu'en même temps elle préservera la masse du danger communiste, il s'employa à la fondation de syndicats ouvriers. Là encore, bien que le climat parût peu favorable à cette œuvre, l'intrépide apôtre réussit. En 1947, naissait l'ASICH (Action syndicale et économique du Chili). Il lui fallut gagner des adhérents, former des chefs, parlementer avec les patrons. Il avait la joie, en 1951, d'entendre le président général de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, à laquelle l'ASICH était affiliée, M. Gaston Tessier, de passage au Chili, déclarer que ce mouvement syndical était le plus remarquable en Amérique latine.

Les pauvres, les ouvriers... L'activité du P. Hurtado n'était pas satisfaite. Dans son désir d'établir dans son pays un ordre social chrétien, il ne pouvait oublier la classe dirigeante, celle qui commandait soit par sa culture, soit par sa richesse. Pour elle, il multiplia les rencontres, les conférences, les exercices spirituels, les écrits. Coup sur coup, il publie divers ouvrages: *l'Humanisme social*, *le Syndicalisme*, *la Morale professionnelle*. Il fonde une collection de documents sous le titre de « La doctrine sociale de l'Église ». Et enfin, le rêve de sa vie, il lance, en octobre 1951, une grande revue, *le Message*.

Mais l'heure de la récompense allait sonner tôt pour ce valeureux travailleur. N'avait-il pas déjà accompli la besogne de plusieurs hommes? La mort ne le surprit pas. Il lui fit même bon accueil, malgré l'abandon de ses œuvres et les souffrances que lui causa le cancer qui le rongea. Sans doute, son apostolat lui tenait à cœur. Mais, religieux exemplaire, il avait appris à obéir, à vivre humble, mortifié, intimement uni à Notre Seigneur. Seule comptait pour lui la volonté de Dieu. A son appel, il pouvait répondre: « Présent », sans hésitation ni réticence. Un de ses derniers ministères fut la retraite annuelle qu'il donna aux Oblats canadiens, dont l'apostolat au Chili lui apporta une grande joie.

La mort du P. Hurtado affecta profondément tout le pays. On lui fit des funérailles nationales. Les plus hautes autorités religieuses et civiles y participèrent. Plus remarquable encore fut la foule des petits, des humbles, des miséreux groupés, en pleurs, autour de son cercueil et le long des rues où il passa. Quel plus beau cortège pour entrer dans l'éternité, pour monter auprès du Christ qui voulut être ouvrier lui-même et s'apitoya sur les misères du peuple! Que Dieu donne à son Église, en cette époque de difficultés sociales, beaucoup d'apôtres de cette trempe!

DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

DÉSIRS DE NOS COMMISSIONS SCOLAIRES

Albert PLANTE

ROMANS CANADIENS DE 1952

Paul-Émile RACICOT

A QUI CE PAYS?

Antoine BERNARD

L'ASSISTANCE PUBLIQUE et les MUNICIPALITÉS

Pierre LAPLANTE

UN SIÈCLE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION - II

Gérard FILTEAU

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

Pierre ANGERS

LE TRAVAIL DE LA FEMME

Léon THOORENS

CRIME ET POUVOIR AUX ÉTATS-UNIS

DANS LE DEUXIÈME RAPPORT qu'il présenta au Congrès américain (28 février 1951), le Comité sénatorial formé spécialement pour enquêter sur le crime organisé aux États-Unis (voir *Relations*, 1952, oct., p. 266; nov., p. 294; déc., p. 325) écrivait: « Les témoignages accumulés devant nous révèlent avec une évidence aveuglante que le crime n'a pu s'organiser facilement et prospérer que grâce à la corruption et à la complicité répandues au sein de l'administration publique. Des preuves de corruption et de complicité, le comité en a découvert dans tous les gouvernements: celui du pays, ceux des états et ceux des villes. Dans l'administration fédérale, la corruption affecte surtout l'application des lois relatives à l'impôt sur le revenu. Dans les états et les villes, elle éclate sous les cinq formes suivantes: a) par des gratifications en argent, on obtient la protection des représentants de la loi, ceux-ci s'abstenant de lutter contre les activités spécifiquement criminelles; b) des influences, des pressions sont exercées par des fonctionnaires importants ou des chefs politiques dans le but de protéger les activités criminelles et de promouvoir les intérêts des *gangsters*; c) on trouve des représentants de la loi en possession de fortunes extraordinaires et inexplicables; d) des représentants de la loi participent directement aux affaires des syndicats criminels; e) dans les campagnes électorales, à tous les niveaux de l'organisation politique, les candidats reçoivent fréquemment des contributions en argent de la part des syndicats criminels, abstraction faite de toute considération d'allégeance à un parti politique. Souvent, les souscriptions vont aux deux partis en même temps; les *gangsters* jouent sur les deux tableaux. » (II, p. 26.)

Pour mettre en lumière la corruption dans le gouvernement des états, le deuxième rapport insiste sur le cas du gouverneur Smith (Missouri). « Dans l'état du Missouri, on remarque un lien, qui ne peut être fortuit, entre le choix, par le gouverneur, de deux membres de la police de Kansas City, favorables à la liberté absolue du jeu, et l'appui de Binaggio au cours de l'élection. Avant d'être assassiné, Binaggio, qui avait de gros intérêts dans le jeu, alla jusqu'à offrir de l'argent à l'ancien procureur général McKittrick pour qu'il retire sa candidature au poste de gouverneur. Selon le témoignage de McKittrick, Binaggio aurait dit: « Il me faut un gouverneur. » On lira dans le troisième rapport des détails « édifiants » sur l'influence exercée par Binaggio dans le gouvernement de l'état du Missouri et de la ville de Kansas City (III, pp. 40 ss.); puis, la longue histoire de Frank Costello (qui, en 1942, « dominait complètement Tammany Hall » (III, p. 122) et celle de l'ancien gouverneur de l'état de New-York, William O'Dwyer (III, pp. 124 ss.).

Au niveau municipal, le comité reçut la preuve abondante que les administrateurs de toutes les villes où il entendit des témoignages étaient, à une ou deux rares exceptions près, de connivence avec les criminels (II, p. 27). A Philadelphie, l'homme au trésor (*the « bag » man*) se présentait régulièrement à un poste de police, avec de l'argent plein ses poches. On déclara que chacun des trente-huit districts policiers de cette ville reçut de \$3,000 à \$4,000 par mois, soit, en tout, à peu près \$152,000 par mois, sans compter les cadeaux faits aux officiers supérieurs (II, p. 28).

Le plus triste, sans doute, est de constater que la magistrature n'est pas exempte de blâme. A Philadelphie, comme ailleurs, selon le témoignage du juge Joseph Sloane, les criminels étaient traités à la légère; lorsque des hommes de paille comparaissaient devant la cour, on ne faisait aucun effort pour rechercher les vrais coupables.

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

DÉMOCRATIE ET FÉDÉRALISME

LE MOIS DERNIER (p. 324), nous avons publié, en le commentant, un extrait d'une conférence prononcée par Jean Buchmann à la semaine d'études qu'a tenue à Luxembourg, du 24 au 31 juillet 1948, le Sous-Secrétariat de formation et d'action sociales de *Pax Romana*. Dans ce texte, dont le thème est la « Doctrine politique de la démocratie sociale-chrétienne », la fin mérite considération.

Nous croyons, avec l'auteur, que « le point où la démocratie sociale-chrétienne marque une particulière originalité, le point où le personnalisme chrétien affirme sa supériorité sur toute autre forme de démocratie ou de socialisme, c'est dans le principe du pluralisme ». Qu'est-ce à dire? « L'homme n'est pas un individu isolé dans l'État anonyme; il vit et agit dans la famille, dans une commune; il travaille dans une entreprise. Les libertés des communautés conditionnent celle de la personne. Celle-ci y résulte pratiquement de son insertion dans une pluralité de groupes et d'un juste équilibre entre leurs influences combinées. Le danger pour la liberté personnelle ne vient pas de groupes multiples et forts, mais de la prédominance de l'un d'eux: ce qui est à craindre, ce n'est pas le groupe fort, mais le groupe unique... En fait, la personne est d'autant plus libre qu'elle... participe en même temps de plus de groupes sociaux. »

Par conséquent, « le remède contre l'étatisme, aussi bien que contre le libéralisme, réside dans le fédéralisme, c'est-à-dire la reconnaissance de ce pluralisme des communautés dans leur réalité et leur finalité propres, incarnant des libertés positives et génératrices d'ordres juridiques autonomes et hiérarchisés — et la reconnaissance aussi haute que possible sur le plan institutionnel. Cela signifie: décentralisation et représentation organique ».

Décentralisation. Autonomies. C'est la même chose. « Pour être libres, les communautés doivent pouvoir gérer

« LA LIGNE NETTE DE LA DOCTRINE SOCIALE CATHOLIQUE »

DANS SON RÉCENT message au *Katholikentag* autrichien, S. S. Pie XII a exhorté les fidèles à « suivre fidèlement la ligne nette de la doctrine sociale catholique... sans dévier ni à droite ni à gauche. Une déviation de quelques degrés seulement, au début, pourrait sembler sans portée. A la longue, cette déviation entraînerait un écartement dangereux du droit chemin et des suites graves. Pensée sereine, maîtrise de soi-même, fermeté en face des séductions des extrêmes: voilà les exigences de l'heure présente en ce domaine ».

Dans son bulletin du 15 octobre dernier, l'Union internationale de la presse catholique, dont le siège est à Paris, reproduit un texte de Jean Delille qui a donné, dans *la Croix du Nord*, quelques exemples de déviations.

« Quand on s'accroche désespérément à la conception individualiste du droit de propriété, sans se préoccuper des lourdes responsabilités qu'elle comporte, on se fourvoie à droite. Quand on amenuise ce droit jusqu'à ne plus voir que la fonction sociale de la propriété et qu'on nie la légitimité de toute propriété privée des biens de production, on se fourvoie à gauche.

souverainement leurs intérêts propres: elles doivent être autonomes... Résoudre chaque problème à l'échelon où il se pose: telle est la règle. Il faut ramener les problèmes à hauteur d'homme. Dans cette perspective, la commune — fédération des communautés de vie quotidienne — a un rôle particulièrement important à jouer comme unité de base, à la fois économique, sociale et politique. A la hauteur des unités territoriales, des fédérations de communautés se constituent donc naturellement, dont les pouvoirs se limitent aux services qu'elles rendent. Ainsi l'État « concentrationnaire » se dissout dans l'État fédéral, aux attributions limitées, mais plus fort et plus efficace parce que décongestionné. »

Représentation organique. En d'autres termes, une « hiérarchie d'autonomies ». Car « la démocratie est incomplète là où il n'existe qu'une représentation des opinions dans les partis politiques. Au parlementarisme incomplet et coupé de la masse, il faut apporter le remède d'une organicité de la représentation. Sur le plan territorial, cela exige un État concret assurant au peuple organisé une représentation réelle, à travers une hiérarchie d'autonomies locales, l'inspiration venant de la base. Sur un plan social, cela suppose que les diverses fonctions puissent s'exprimer sans engendrer pour autant un corporatisme dangereux; la meilleure formule semble résider dans un « syndicalisme fonctionnel » s'épanouissant en conseils consultatifs: famille, enseignement, culture, économie et travail. Ce système confie aux intéressés la préparation — élaboration ou avis — de la mesure, tout en réservant la décision finale aux pouvoirs politiques, gardiens de l'intérêt général... On comprend, dès lors, que la démocratie sociale-chrétienne s'identifie avec le fédéralisme, « forme suprême de la démocratie » (Kelsen).

Si l'auteur a raison, qui ne voit les progrès que le Canada et même la province de Québec ont encore à faire pour réaliser la vraie démocratie?

« Refuse-t-on d'amender, pour l'humaniser, le contrat de salariat, considérant comme mal fondée toute revendication en ce domaine? On passe à côté des directives pontificales incluses dans *Quadragesimo anno* et maintes fois rappelées depuis. Exige-t-on la gestion ouvrière comme un droit naturel? On contredit formellement la doctrine de Léon XIII, de Pie XI et de Pie XII.

« Si, par phobie de l'étatisme, on récusé toute intervention de la puissance publique dans l'ordre économique, c'est un démenti infligé à *Rerum novarum*. Si, au nom du progrès technique et de l'intérêt des humbles, on prône la socialisation universelle, les enseignements de l'Église n'en sont pas moins bafoués.

« Rejeter le syndicalisme comme un instrument de lutte des classes, c'est nier le droit naturel d'association tant de fois affirmé par les papes. Afficher une sorte d'indifférence à l'égard des options syndicales, considérer qu'on peut sans scrupule adhérer à la C. G. T., c'est faire fi, avec une coupable légèreté, des documents innombrables dans lesquels l'Église, par la voix de ses chefs et de la hiérarchie, a encouragé la naissance et la croissance du syndicalisme chrétien. »

L'ÉGLISE DE CHINE A BESOIN DE NOUS

VOICI un extrait d'une lettre écrite de Hong-Kong par un missionnaire canadien-français qui a tenu tête pendant sept ans aux communistes: « De quinze missionnaires que nous étions sur le bateau, de Tientsin à Hong-Kong, pas un seul qui ne fût écopé. Un soir, les sept Pères de Pékin, qui ont été expulsés après avoir été terriblement torturés, nous ont raconté avec force détails leurs heures les plus dures. Leurs gardiens commencèrent par les empêcher de dormir pendant six semaines; puis ils leur attachèrent les mains derrière le dos et les suspendirent à deux pieds de terre, la bouche remplie de vieux bas sales pour les empêcher de crier. On les força de marcher à quatre pattes, portant une pierre de soixante-dix livres sur le dos et la nuque, jusqu'à ce que le sol devienne tout humide de leurs sueurs. On leur arracha la barbe poil par poil. Ce n'est là que quelques exemples de ce qu'ils ont eu à endurer. » On comprend cette réflexion du correspondant: « La plupart de ceux qui sortent de Chine ont le système nerveux détraqué. »

Les fidèles et les pasteurs de Chine ont besoin de nos prières et de nos sacrifices.

CONFÉDÉRATION ET AUTONOMIE

IL EST PARFOIS très instructif de lire certains textes historiques à la lumière du présent. Dans son *Mémorial de l'éducation pour le Bas-Canada* (2^e édition, 1876), J.-B. Meilleur, qui fut surintendant de l'Éducation de 1842 à 1855, émet, en passant, quelques réflexions sur la Confédération. Elles font suite à une appréciation sévère sur l'Acte d'Union de 1841, qui avait réuni sous un seul gouvernement le Bas-Canada (la province de Québec) et le Haut-Canada (la province d'Ontario): « Cette union a donné naissance à la discorde, à la banqueroute et à l'agitation, qui, si elle n'est pas bientôt arrêtée dans sa marche menaçante et alarmante, nous mènera infailliblement à d'autres troubles, à d'autres commotions plus sinistres et plus regrettables encore. Que Dieu nous en préserve! »

Voici le passage sur la Confédération: « Depuis que ce qui précède est écrit, une autre espèce d'union, plus générale et plus importante, vient de s'effectuer au milieu de longues et chaleureuses contestations, mais qui promet le bien, le bonheur et la satisfaction de tous les intéressés. Résultat du mouvement et des combinaisons politiques des parties et comprenant presque toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, l'essai qu'on va en faire obtiendra sans doute un résultat ayant des proportions pour l'instant imprévues et incalculables en réalité. L'expérience seule nous prouvera, dans un avenir éloigné, si ce résultat sera de nature à nous procurer, à nous Canadiens français, tous les avantages qu'on nous promet. Toutefois, espérons que nous les réaliserons tous, et que nous aurons à nous féliciter de pouvoir ainsi maintenir et consolider notre nationalité et notre autonomie. Mais la prudence et la sagesse, autant que la vigilance et l'habileté dans l'usage des moyens qui nous sont donnés par la nouvelle constitution, contribueront beaucoup plus à obtenir pour nous ce résultat particulier que la nature même des principes constitutionnels sur lesquels repose cette nouvelle union. »

L'expérience a prouvé que Meilleur voyait juste. Prudence et sagesse, vigilance et habileté sont et seront toujours nécessaires.

Au fil du mois

Problèmes d'immigration

Le 10 décembre, la section d'étude « Immigrants » du Conseil des Œuvres de Montréal tenait une assemblée générale.

Quatre-vingt-dix invitations avaient été envoyées. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Bon succès. Les organisateurs étaient satisfaits. Ils l'auraient été davantage s'il y avait eu plus de représentants des maisons d'éducation. On comprend facilement pourquoi. Il est tellement désirable de « créer un immense réseau de services et d'amour pour le sans-foyer, le réfugié, l'expulsé et le migrant » — ce sont les termes de la quatorzième résolution de la première Conférence internationale catholique sur les migrations — qu'il est tout normal, pour des gens immergés dans les difficiles problèmes de l'immigration, d'espérer voir la jeunesse s'initier à ces problèmes.

Que les problèmes posés par l'immigration soient nombreux, il fut facile de s'en convaincre en écoutant les cinq travaux, destinés chacun à mettre en lumière une question et à amorcer la discussion: *La situation faite à l'étudiant immigrant, Le carrefour de l'accueil, L'immigrant a-t-il besoin d'être hospitalisé?, Le rôle de la paroisse nationale, L'immigrant et la sécurité sociale.* D'après M. l'abbé Roger Aird, directeur adjoint du Conseil des Œuvres et spécialement chargé de la coordination des organismes s'occupant d'immigration, le problème capital, c'est celui de l'éducation. Comment le résoudre? M. l'abbé Jacques Baillargeon, aumônier adjoint des étudiants de l'Université de Montréal, montra l'immense service que rendrait un fonds permanent pour des bourses d'étude. On proposa diverses façons de le constituer. Bien qu'excellente et digne d'être réalisée le plus vite possible, cette solution ne règle pas tout le problème. Dans son exposé sur les paroisses nationales, le R. P. Jean Kubilius, S. J., curé de la paroisse lithuanienne de Notre-Dame-Porte-de-l'Aurore, parla de l'opportunité d'écoles nationales néo-canadiennes au stade primaire, du moins pour la première génération. Cela, afin de garder bien vivante la communication entre parents et enfants, surtout pour la vie religieuse; il y a nécessairement, affirma-t-il, une brisure familiale là où les parents prient dans une langue et les enfants dans une autre.

Le problème de l'éducation des divers groupes néo-canadiens de Montréal n'a pas encore été étudié dans toute son ampleur. Trois solutions ont chacune leurs partisans: a) des écoles nationales, b) des classes nationales, c) des cours supplémentaires donnés une ou deux fois la semaine aux enfants néo-canadiens fréquentant l'école française ou anglaise. L'importance toujours plus grande des Néo-Canadiens exige que l'on élabore sans tarder un plan d'ensemble aussi rationnel et judicieux que possible.

D'autres problèmes, la plupart du temps douloureux, furent abordés à la réunion du 10 décembre. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

A. P.

Le prix Duvernay au chanoine Groulx

En décernant le prix Duvernay au chanoine Lionel Groulx pour son *Histoire du Canada français* en quatre volumes, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a récompensé à la fois un homme et une œuvre d'un rare mérite chez nous. Un homme qui a été et qui demeure le maître inspirateur de toute une génération, et dont l'influence n'a pas fini de s'exercer; qui a su se tenir debout et marcher droit dans toute sa longue carrière de prêtre et d'historien; qui n'a cessé de donner l'exemple d'un travail acharné et d'un dévouement inlassable; à qui les honneurs sont venus par surcroît, sans qu'il se soit jamais baissé pour les ramasser; qui a

su dire à tous, aux Canadiens français comme aux Anglo-Canadiens, la rude et franche vérité, même au prix de sa tranquillité et de sa réputation personnelle. Et vraiment, l'autre soir, dans les salons du Monument national, il faisait bon et beau, en ces jours où l'anticléricalisme menace notre jeunesse, de voir l'élite intellectuelle de Montréal réunie pour rendre hommage à ce prêtre de soixante-quinze ans qui, s'il l'avait voulu, aurait pu certes se vanter, dans son allocution, de n'être inférieur ni en talent ni en œuvres à aucun de ceux qui l'entouraient ce soir-là.

L'œuvre couronnée est celle qui résume toute la carrière du chanoine Groulx. Ce qui peut à certains yeux en diminuer la valeur, à savoir l'absence d'appareil scientifique, apparaît en réalité comme la clé même du succès. *L'Histoire du Canada français* sera le livre de chevet, je ne dis pas des historiens de métier, des politiciens, mais de tous les jeunes qui s'instruisent dans les écoles, les couvents et les collèges, et qui attendent de leur professeur d'histoire du Canada autre chose qu'une sèche énumération de dates ou de noms, même scientifiquement présentée. Aussi n'est-il pas exagéré de dire que l'œuvre du chanoine Groulx exercera sur les esprits une influence comparable à celle qu'exerça *L'Histoire du Canada* de Garneau, au siècle dernier. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en rendant possible la réalisation d'une telle œuvre, a bien servi la communauté canadienne-française.

R. A.

Conversions à Montréal

Au cours de l'année 1952, quarante adultes de Montréal, appartenant à divers milieux sociaux et religieux, se sont convertis au catholicisme, grâce à l'*Inquiry Forum* du Gesù. Nos lecteurs connaissent l'œuvre (voir *Relations*, 1952, pp. 15, 98, 269). Inaugurée le 14 janvier 1952, elle a pour but de renseigner sur l'Église catholique et sa doctrine tous ceux qui de bonne foi ignorent ou sous-estiment notre credo. On leur offre des leçons gratuites, de huit heures à neuf heures, les lundis et vendredis soir; on met à leur disposition, tous les jours (sauf en fin de semaine), de midi à neuf heures, une salle de lecture attrayante et discrète: ce sont les qualités mêmes de l'œuvre.

Quarante conversions dans un an, à Montréal, c'est peu, dira-t-on. Par rapport à la population non catholique de la métropole, peut-être. Mais soupçonne-t-on ce qu'implique une seule conversion? De la part de l'âme qui abjure ses erreurs, effort d'intelligence pour renoncer à des habitudes de pensée; héroïsme souvent du cœur et de la volonté pour briser avec un mode de vie aussi cher que familial: rupture dont la douleur n'est pas nécessairement atténuée par la joie qu'apporte l'accès à la lumière et à la grâce. De la part des apôtres qui coopèrent à l'action de Dieu, fermeté doctrinale en même temps que souplesse et tact psychologiques dans la présentation du dogme; patience et douceur aussi, que facilite heureusement la bonne volonté des chercheurs de vérité non moins que l'espoir des résultats surnaturels.

Et puis, si l'on juge que quarante conversions, c'est trop peu, rien de plus simple que d'aider l'œuvre à progresser plus vite. Prière d'abord, à laquelle il n'est pas défendu de joindre l'aumône (seule ressource de l'*Inquiry Forum*). Propagande aussi. L'occasion est bonne: une nouvelle série de cours commencera le 9 janvier pour se terminer à Pâques. Faites connaître l'*Inquiry Forum* à ceux de vos amis qui auraient le goût d'en profiter.

M.-J. D'A.

Télévision et radio privées

Une grande campagne est actuellement en cours contre le contrôle sévère exercé par Radio-Canada sur la télévision. Les arguments des adversaires de ce monopole, porte-parole des postes privés ou membres de l'opposition, sont impressionnants. Sans doute, Radio-Canada a adopté pour la télévision

une politique contraire à celle de la radiodiffusion, en s'arrogeant un monopole qui deviendrait nuisible aux véritables intérêts de la population canadienne s'il devait se prolonger trop longtemps. Mais au stage actuel des expériences initiales, la conduite de Radio-Canada nous semble, malgré tout, fort défendable. Ainsi, pour nous en tenir à la section française de notre société nationale, ne faut-il pas voir dans les précautions adoptées un avantage et une garantie que la télévision canadienne échappera quelque peu à la tyrannie des agences de presse et des commanditaires? L'expérience nous a trop souvent édifiés sur les préoccupations culturelles et artistiques de ces gens. Quelques exemples, entre mille. On serine dans les oreilles des auditeurs d'innombrables chansonnettes françaises entrecoupées d'annonces disparates, et cela, tout le long de la journée. On invite le public à des concours fort payants, où les questions sont adaptées à l'intelligence moyenne de la population, qui ne dépasse pas, selon les experts, la mentalité des enfants de douze ans. On aguiche la curiosité par des concours sibyllins; la réponse en est pratiquement introuvable afin que la prime du jour, s'ajoutant à celle de demain, en vienne à constituer une somme importante excitant la curiosité et la cupidité de l'auditeur. On offre trop de primes en argent, pratique qui ressemble aux jeux de hasard. Et comment oublier les programmes d'opéra de savon? Les gens de l'Amérique du Nord forment, de par les bons offices de la radio, le peuple le plus lavé et le plus savonné du monde.

Radio-Canada n'est pas exempt de tout reproche en ce domaine. Loin de là. Mais grâce aux revenus assurés par le trésor public, notre société peut plus facilement se dégager de cette servitude. Ses émissions radiophoniques, dites de soutien, sont ordinairement marquées d'une haute tenue littéraire et artistique et font preuve d'un louable souci d'éducation. A ce propos, ne faut-il pas déplorer l'apparente inaction de trop des nôtres, qui devraient se préoccuper de tout ce qui touche à l'éducation de notre peuple, devant le problème de la télévision et les efforts méritoires tentés par les dirigeants actuels pour le résoudre? Avant longtemps, la télévision aura envahi nos foyers. Peut-on rester indifférent à la qualité de l'influence qu'elle y exercera?

Et, pour finir, une suggestion à propos de la radio privée. Si elle donnait des gages d'une amélioration sensible dans la qualité des programmes, comme on a déjà commencé à le faire; surtout, si elle mettait sur pied un organisme chargé de surveiller les émissions de la télévision et d'en favoriser la valeur, nous serions plus rassuré. Et le monopole actuel de Radio-Canada pourrait ainsi plus vite faire place au régime de libre concurrence.

E. G.

Dans le monde
du travail
aux États-Unis

Les deux grands chefs ouvriers qui viennent de disparaître aux États-Unis, Philip Murray et William Green, auront beaucoup contribué à maintenir

leurs importants groupements dans un esprit de collaboration, plutôt que de lutte, avec la classe patronale. De Philip Murray nous savons qu'il était catholique pratiquant et travaillait activement à instaurer dans son pays l'organisation

professionnelle corporative d'après le plan de l'encyclique *Quadragesimo anno*.

Fait moins connu: le protestant William Green était aussi un lecteur assidu des encycliques sociales et s'inspirait de leur doctrine dans la conduite de la Fédération américaine du Travail (A. F. L.). Son successeur à la tête de cette puissante organisation, Georges Meany, est un catholique de bonne réputation, père de quatre enfants. Des groupements confessionnels, comme l'*Association of Catholic Trade Unionists*, ont bénéficié de sa collaboration active.

Quant au successeur de Philip Murray à la tête du Congrès des organisations industrielles (C. I. O.), le dynamique William Reuthers, il est bien connu pour la lutte qu'il a menée afin de débarrasser son mouvement des éléments communistes qui s'y étaient glissés. Il fut le bras droit de Philip Murray dans cette importante et difficile épuration.

Autre fait de bon augure: le secrétaire du Travail dans le nouveau gouvernement des États-Unis est un Irlandais catholique, Martin P. Durkin. Son prédécesseur dans le cabinet Truman, Maurice J. Tobin, était lui aussi un Irlandais catholique, qui ne cachait pas ses convictions religieuses. Il écrivit, sous le titre: *le Saint que je préfère*, un bel éloge du bienheureux Thomas More, qu'il proposait comme modèle aux hommes publics. D'origine plus modeste, — il exerça longtemps le métier de plombier, — Durkin était président de son union, lorsque le général Eisenhower l'appela dans son cabinet. Grande fut la surprise, car le nouvel élu est un démocrate notoire. Mais tous reconnaissent sa compétence dans les questions du travail et surtout ses qualités d'homme bien équilibré, à la fois pondéré et tenace. Il est vice-président de la *Catholic Conference on Industrial Problems* et, suivant le témoignage des *Catholic News* de New-York, assiste à la messe et communie tous les matins.

J.-P. A.

A propos
du « Tartuffe »

Le Tartuffe de Molière vient d'être joué en anglais par le *Montreal Repertory Theatre* et le sera bientôt au Théâtre du

Nouveau Monde. Un journaliste affirme qu'après plus de deux siècles de « relâche », la pièce reprend l'affiche. Créée au milieu des chicanes et des divisions de la Cour, la comédie aurait opposé à Québec le gouverneur et l'évêque. Selon l'abbé Ferland, Frontenac, tout fier du spectacle, aurait mené ses acteurs chez les Jésuites, à l'Hôtel-Dieu et au parloir des Ursulines, en forçant religieux et religieuses à y assister. C'est un autre abbé, du nom de La Tour, qui inventa cette histoire dans ses *Mémoires sur la Vie de M. de Laval*. Cet auteur cherchait à venger les partisans de Mgr de Saint-Vallier en faisant passer Frontenac pour un despote. M. l'abbé Auguste Gosselin a détruit la légende, dans une étude présentée à la Société Royale du Canada en 1898. L'historien Parkman n'accepte pas non plus cette fable par trop grossière. *Le Tartuffe* ne connut donc jamais la scène sous le régime français. Tout au plus peut-on dire que Frontenac projeta de monter le spectacle au château Saint-Louis et que l'évêque l'en détourna moyennant pistoles, que le gouverneur fit distribuer aux pauvres.

P.-E. R.

Une exclusivité

NOTRE QUESTION NATIONALE

Tome I: Les faits

par le P. Richard ARÈS, S. J.

Quelques rares exemplaires encore en vente aux Éditions Bellarmin

Prix: \$1.00

La Cour suprême du Canada

Antonio PERRAULT

CE TRIBUNAL existe depuis soixante-dix-sept ans. C'est par une loi sanctionnée le 8 avril 1875 (38 Victoria, chap. 11, modifiée depuis) qu'il fut constitué. L'article 15 de la loi de 1875 décrétait que « la Cour suprême aura, possédera et exercera une juridiction d'appel, au civil et au criminel, dans et par tout le Canada ». Sa création donna lieu à maintes discussions. Celles-ci, apaisées depuis quelques années, occupent de nouveau l'attention publique à la suite de la loi sanctionnée par le parlement fédéral, le 10 décembre 1949, abolissant les appels au Comité judiciaire du Conseil privé et faisant de la Cour suprême le dernier tribunal d'appel au Canada.

* * *

C'est en se prévalant de l'article 101 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord que le parlement fédéral invoqua le droit d'établir ce tribunal d'appel. Relisons cet article 101:

Le parlement du Canada pourra, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent Acte, lorsque l'occasion le requerra, adopter des mesures visant à créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada.

D'autre part, l'article 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord accorde aux provinces pouvoir exclusif en matière de propriété et de droits civils, et il contient ce paragraphe 14 reconnaissant aux provinces cet autre droit exclusif:

L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux.

Vu ces textes, le parlement fédéral pouvait-il accorder à la Cour suprême juridiction en matière civile? Maints juristes répondirent dans la négative. Il s'ensuivit une opposition à l'encontre de ce tribunal. Mécontentement dans les provinces d'Ontario et de Québec, chez les Anglo-Canadiens aussi bien que chez les Canadiens français.

En 1878, M. W. H. Kerr écrivit dans *The Legal News*, revue publiée à Montréal (vol. 1, p. 140): *The Supreme Court at present is looked upon with great distrust...* La même revue, dans sa livraison du 5 mars 1881, publiait, au sujet de cette cour, un long article sous la signature de R... J'en détache ce passage: *The dissatisfaction of Ontario and Quebec has manifested itself with considerable violence, and some reason. Le Canada Law*

La Cour suprême du Canada est devenue notre cour de dernière instance. Le fait a suscité, au cours des derniers mois, des commentaires nombreux et variés. Voici l'opinion d'un juriste bien connu, M^e Antonio Perrault, ancien bâtonnier de la province de Québec, et président du comité de direction et de rédaction de la Revue du Barreau.

Journal, revue publiée en Ontario, multiplia ses attaques contre la Cour suprême, en 1879, 1880, 1882, 1892, 1895, 1896, 1902.

A la session de 1881, sir John A. Macdonald, alors premier ministre du Canada, se rendant compte des malaises que provoquait la Cour suprême, déclara à la Chambre des Communes:

Devons-nous nommer un certain nombre de juges *ad hoc*, pris dans la judicature ou le barreau du Bas-Canada, pour compléter le personnel de ce tribunal quand il aura à juger les causes de la province de Québec, ou devons-nous prendre quelques autres moyens? C'est ce que je ne saurais dire, et si la Cour suprême est maintenue, nous devons trouver une solution propre à faire disparaître le mécontentement qui existe, dans tous les cas, parmi les Canadiens français du Bas-Canada.

Sir John A. Macdonald paraissait alors douter de l'opportunité de maintenir la Cour suprême. Cette attitude faisait suite à l'intervention de députés fédéraux (tels Désiré Girouard et Philippe Landry, en 1881) et de sénateurs (comme sir A. Campbell, en 1882) qui, à diverses reprises, demandaient d'abolir cette cour ou, du moins, de restreindre sa juridiction.

A la session de 1903, M. Philippe Demers, député fédéral de Saint-Jean et d'Iberville (nommé, le 30 août 1906, juge à la Cour supérieure), revint à la charge. Il présenta un projet de loi limitant la juridiction de la Cour suprême. Dans son discours prononcé à la Chambre des Communes le 4 mai 1903, il ne cacha pas ses sentiments à l'égard de la Cour suprême. J'extrai de son discours (reproduit dans *la Revue Légale*, nouvelle série, vol. 9, pp. 223 et suiv.) ces passages qui résument l'attitude de maints juristes à l'égard de la Cour suprême du Canada:

Mon acte d'accusation sera bref: j'accuse la Cour suprême du Canada de n'avoir jamais joui de la confiance du pays. L'année dernière, *la Patrie*, qui était alors l'un des principaux organes du gouvernement, disait: « La Cour suprême, d'ailleurs, dès sa création, fut impopulaire dans toutes les provinces... Non seulement la population française se plaignait de ce tribunal, mais il en était de même de la population anglaise qui n'a jamais été satisfaite de cette cour... La Cour suprême du Canada est et continue d'être considérée, suivant l'expression des *Legal News*, «with great distrust». Allons-nous perpétuer un tel état de choses? Oui, si nous continuons à fermer les yeux sur l'origine du mal. Le mal réside ou dans la constitution du corps ou dans les membres.

Ayant déclaré que la personnalité des juges n'était pas en cause, le député Demers ajouta:

C'est donc une maladie constitutionnelle. La juridiction de la Cour en matière provinciale est illégitime. La légitimité de la juridiction de la Cour suprême en matière provinciale est douteuse si l'on examine la lettre de la loi; elle l'est encore plus si on examine l'esprit de la constitution; elle ne l'est plus si l'on consulte le bon sens, et c'est là surtout ce qui la tue.

Après avoir cité l'article 101 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, il continue :

Ces mots : « pour la meilleure administration des lois du Canada » (dans l'art. 101), s'appliquent-ils à toute la phrase ? Voilà le point en litige, et, Monsieur l'Orateur, l'article même nous porte à douter... Mais quand je considère l'esprit de notre constitution, qui est l'autonomie des provinces, mes doutes augmentent considérablement ; ils prennent un corps, et je les formule par l'argument suivant, qui me paraît assez solide. Le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire sont corrélatifs. Pas de pouvoir judiciaire sans autorité législative, pas d'autorité législative sans le pouvoir judiciaire. Or, l'art. 92 de l'A. A. B. N. déclare que le pouvoir législatif des provinces en certaines matières est exclusif. N'est-ce pas dire que le pouvoir judiciaire le sera ?

Mais un point qui n'est pas douteux, c'est que la constitution de la Cour répugne au bon sens... Les lois de chaque province interdisent l'exercice des fonctions judiciaires à celui qui n'a pas pratiqué pendant un certain nombre d'années. Et cependant, nous avons ici des juges qui prononcent souverainement sur des lois qu'ils n'ont ni apprises ni pratiquées... Comment pouvons-nous espérer qu'avec l'aide du temps, les avocats les plus éclairés des provinces, nos magistrats, tous ceux enfin qui ont passé leurs jours et leurs veilles dans l'étude de leurs lois provinciales, et qui, malgré cela, sont forcés d'avouer qu'ils ne savent rien, puissent soumettre leur opinion sans réserve et sans arrière-pensée à une Cour constituée comme la Cour suprême ? Cela pouvait se faire autrefois, quand l'autorité était tout ; cela n'est plus possible aujourd'hui, où le droit est tout. C'est ce défaut de confiance qui a déterminé les nombreuses attaques contre la Cour suprême. Sa constitution est donc vicieuse. Le bill soumis à votre considération a pour but de faire de la Cour suprême une cour fédérale. La Cour gagne en élévation ce qu'elle perd en étendue.

La question fut soumise à la Cour suprême et au Comité judiciaire du Conseil privé. Ces deux tribunaux décidèrent que l'article 101 permettait au parlement fédéral de créer cette cour générale d'appel, avec pouvoir d'entendre les causes venant de l'une ou l'autre des provinces canadiennes.

Le débat porté sur ce terrain est-il clos ?

Le 8 décembre 1950, M. le juge O'Halloran, de la Cour d'appel de la Colombie britannique, dans l'affaire *Gill v. Ferrari* (voir *Western Weekly Reports, New Series*, vol. 1, p. 94 ; *Dominion Law Reports*, 1951, vol. 1, p. 647), fit les remarques suivantes :

I would refuse leave to appeal to the Supreme Court of Canada from this court's judgment in *Gill v. Ferrari*... The present case concerns an essentially provincial matter... The rights involved are governed entirely by provincial statute... The foregoing conclusions raise interesting and far-reaching inquiries to which I refer briefly, but do not attempt to decide here. There is, for example, the jurisdiction of the Supreme Court of Canada to entertain such an appeal. Reading sections 101 and 92 (14) of the B. N. A. act, 1867, together, one may well wonder if « laws of Canada » in sec. 101 include laws entirely within provincial competency and which raise no constitutional question affecting the federal state... If « the administration of justice » in its provincial aspect is confided solely to the provinces under sec. 92 (14), how can it be reconciled with review by the judicial branch of the federal authority of decisions thereunder by provincially constituted courts ? Again, an appeal is purely a creature of statute ; the statutory language purporting to confer an appeal fails in its purpose if the creative language extends to some end incompetent to federal authority. Sec. 101 clearly confers the jurisdiction in respect to federal law, but if its intentment is sought to include provincial laws as well, then in view of sec. 92 (14) it would appear to have purposely refrain from saying so. Inherent in this series of questions lies another, viz. the jurisdiction of the federal authority to do by indirection what it cannot do directly. If the federal parliament has not jurisdiction to legislate upon a given subject-matter solely within provincial competency, then how can another federal branch

(viz. the Supreme Court) review, supervise or alter decisions thereon by provincially constituted courts ?

Les lecteurs de cette revue feront évidemment un rapprochement entre les remarques de ce juge canadien-anglais de la Colombie britannique et celles que prononça en 1903, à la Chambre des communes, le député Philippe Demers. A quarante-sept ans de distance, n'est-ce pas le même son de cloche ?

Dans son important ouvrage, *Canadian Constitutional Law* (1951, p. 482), M. Bora Laskin, professeur de droit à l'Université de Toronto, note que M. le juge O'Halloran *seeks to revive the issue*. M. Laskin ajoute :

Does the term « general Court of Appeal for Canada » in sec. 101 contemplate that the Dominion can provide for appeals to the Supreme Court only from « sec. 96 courts » or tribunal analogous thereto ? Can the Dominion properly give an appeal from or provide for review of a decision of a provincial administrative agency ?

Si l'on revise la Constitution de 1867, l'article 101 sera-t-il soumis à certaines modifications ? La juridiction de la Cour suprême sera-t-elle limitée aux lois fédérales, laissant décision définitive aux tribunaux d'appel provinciaux dans les matières sur lesquelles seul peut légiférer le législateur provincial ?

* * *

Quoi qu'il en soit de cet aspect sous lequel apparaît la Cour suprême du Canada, c'est, depuis deux ou trois ans, sur un autre terrain que les autonomistes placent le débat. Par une loi sanctionnée le 10 décembre 1949, venue en vigueur le 23 décembre 1949, le parlement fédéral abolit les appels au Comité judiciaire du Conseil privé et accorda à la Cour suprême du Canada juridiction finale et définitive. Cette loi (13 George VI, c. 37) introduit dans les provisions régissant la Cour suprême cet article :

54. — 1) La Cour suprême possède, détient et exerce, à titre exclusif, la juridiction finale d'appel en matière civile et criminelle à l'intérieur du Canada et pour le Canada ; et le jugement de la Cour est, dans tous les cas, définitif et péremptoire.

2) Nonobstant toute prérogative royale ou les dispositions de toute loi du parlement du Royaume-Uni ou de toute loi du parlement du Canada, ou de toute loi de la législature d'une province du Canada, ou de quelque autre statut ou loi, aucun appel ne peut être interjeté ni porté du jugement d'une cour, d'un juge ou d'un fonctionnaire judiciaire au Canada, ou concernant un tel jugement, à une cour d'appel, un tribunal ou une autorité par laquelle il peut être ordonné que des appels ou pétitions à Sa Majesté en conseil soient entendus, dans le Royaume-Uni.

3) Sont par les présentes abrogés, en tant qu'ils font partie de la loi du Canada, *The Judicial Committee Act, 1833*, chapitre quarante et un des Statuts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, 1833, et *The Judicial Committee Act, 1844*, chapitre soixante-neuf des Statuts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, 1844, ainsi que tous les arrêtés, règles ou règlements établis en exécution desdits actes.

La constitution canadienne est sujette à interprétation. Quels pouvoirs accorde-t-elle au parlement fédéral et aux parlements provinciaux ? Où se trouve la ligne séparative ? S'il y a conflit, la Cour suprême en décidera. Ses juges sont nommés par le gouvernement fé-

déral. En certains milieux, on en tire cette conclusion que les provinces ne sont pas suffisamment protégées. (La loi de 1949 fixe à neuf le nombre des juges de la Cour suprême, dont au moins trois doivent être choisis parmi les juges de la Cour du banc de la reine ou de la Cour supérieure ou parmi les avocats de la province de Québec.)

Pour remédier à ces inconvénients, l'on a suggéré de modifier l'Acte de 1867 et d'accorder aux provinces le droit de nommer quelques-uns des juges siégeant en Cour suprême. Mais, en pareil cas, quel nombre de juges pourraient nommer les provinces? A quelles provinces appartiendrait ce droit? Ces juges, ainsi nommés par les provinces, se croiraient-ils liés envers elles, et

leur impartialité serait-elle reconnue? Ce remède, entraînant maintes difficultés, ne me paraît pas efficace.

Je suggère une autre solution.

Le parlement fédéral créerait une cour spéciale uniquement chargée d'entendre les causes à caractère constitutionnel, causes entre le parlement fédéral et les provinces, causes entre deux ou plusieurs provinces. Cette cour serait composée des neuf juges de la Cour suprême et des juges en chef des dix provinces canadiennes. Pareil tribunal serait, à mon avis, en meilleur état et en plus grande liberté d'esprit pour interpréter les lois adoptées par le parlement fédéral ou par l'une ou l'autre de nos provinces et pouvant affecter, d'une façon générale, les intérêts des Canadiens.

Sens et portée du centenaire de l'Université Laval

Jacques COUSINEAU, S. J.

LE 8 DÉCEMBRE 1952, centième anniversaire du jour où Sa Majesté la reine Victoria octroyait une charte royale à l'Université Laval, se sont terminées à Québec les fêtes du centenaire de la première de nos universités françaises du Canada.

Fêtes inoubliables. Si la ville de Québec a déjà connu des manifestations officielles plus grandioses, notamment en 1908, si elle a déjà vu accourir chez elle des foules plus considérables, celles du Congrès eucharistique de 1938, jamais comme en cette année ses vieux murs n'avaient contemplé réunions aussi brillantes de professeurs illustres, de savants renommés et d'intellectuels de haut rang, venus de toutes les parties du monde pour rendre témoignage à un antique foyer de culture et attester ainsi la fraternité universelle que crée un même idéal.

Les autorités de Laval, soucieuses de garder à la célébration son caractère universitaire de recherche de la vérité, avaient organisé plusieurs symposiums sur des sujets aussi variés que les répercussions sociales de l'industrialisation au Canada français, l'état actuel du problème de l'évolution, etc.; ils se sont tenus presque tous à l'occasion de congrès d'associations nationales ou internationales compétentes en la matière. C'est ainsi que, de juin à octobre, plus de soixante d'entre eux ont amené à Québec, par centaines et certaines, des délégués de tout le Canada, des trois Amériques et de l'Europe occidentale.

Dans le même esprit de collaboration à la mission de Laval: mettre la culture française au service de la nation canadienne, le Comité permanent de la Survivance française en Amérique, qui a toujours grandi à l'ombre et dans les murs mêmes de l'Université Laval, a organisé en juin, avec le succès que l'on sait, le troisième Congrès de la Langue française, devenu comme les États généraux de la nation canadienne-française.

Pourtant, les fêtes officielles elles-mêmes du centenaire, célébrées du 19 au 22 septembre, devaient avoir un éclat

Le P. Jacques Cousineau, professeur de rhétorique au Collège des Jésuites de Québec, nous communique ses impressions sur les fêtes du centenaire de l'Université Laval.

incomparable et revêtir de fait un caractère mondial. Le représentant du Saint-Siège, Mgr Parente, parla de cet « important et historique rendez-vous qui a réuni l'élite intellectuelle du monde entier ».

On le vit au mieux, dans l'après-midi du samedi 20, quand, au théâtre Capitol, les délégués de plus de deux cents universités et de près de cent cinquante académies ou instituts de culture vinrent tour à tour apporter leur message fraternel au chancelier de l'Université, S. Exc. Mgr Roy, archevêque de Québec, en présence de nombreux évêques, de tout le corps académique de Laval et des représentants officiels d'une trentaine de pays. Mgr Vandry, recteur magnifique et inspirateur de ces fêtes, exprima la pensée de tous, en cette enceinte où l'on pouvait compter des délégués de plus de quarante nations: « Le spectacle est de ceux qui offrent la meilleure image des liens vivants qui résultent de la fraternité humaine. » De fait, il s'agissait d'une réunion de « la grande famille des universités, héritières du patrimoine culturel de l'humanité », selon l'expression de S. S. Pie XII dans sa lettre à *Pax Romana*, dont le dernier congrès s'était terminé quinze jours plus tôt, à Québec, précisément dans cette même salle.

Aussi l'atmosphère des fêtes a-t-elle été remarquablement sympathique, soit fervente et populaire, comme lors de la soirée au Colisée ou des manifestations religieuses (messe pontificale d'ouverture à Saint-Roch et célébration au reposoir adossé à l'Hôtel du Parlement), soit intime et cordiale tant aux réceptions qu'aux soirées artistiques.

L'Université enfin, après avoir fait bénir la nouvelle Cité universitaire et remis des doctorats honorifiques à S. E. le gouverneur général, M. Vincent Massey, et à soixante autres personnalités du Canada et d'ailleurs, réunissait à son banquet du Château Frontenac, pour un digne couronnement, les plus hautes autorités civiles et religieuses du pays: le cardinal McGuigan, archevêque de Toronto, le premier ministre du Canada, l'honorable Louis Saint-Laurent, le premier ministre intérimaire de la province de Québec, l'honorable Onésime Gagnon, tous trois anciens élèves de Laval, plusieurs ministres, évêques, ambassadeurs, juges et universitaires, sans compter le représentant spécial du Saint-Siège, Mgr Parente, et le très honorable Vincent Massey, gouverneur général du Canada, qui reçurent tous deux, l'un pour S. S. le

pape Pie XII et l'autre pour S. M. la reine Élisabeth, les deux médailles d'or du centenaire.

*

De prime abord, ces fêtes grandioses paraîtront sans proportion avec un simple centenaire d'université pour laquelle on ne comprend pas le sens et la portée; aspects que je voudrais dégager des meilleurs témoignages apportés à l'institution jubilaire, en prenant de l'envol loin et au-dessus des grandes luttes d'hier et des petits désaccords d'aujourd'hui, pour une joie pleinement chrétienne et de chez nous.

S. S. le pape Pie XII, dans sa lettre autographe adressée au chancelier, le soulignait clairement: « Pour comprendre l'attachement que lui portent vos populations, il faut remonter jusqu'aux origines de la Nouvelle-France. L'université centenaire ne bénéficie-t-elle pas, en effet, de l'œuvre des fils de saint Ignace qui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, jetèrent les semences de la culture française dans la jeune terre des rives du Saint-Laurent? Ne se rattache-t-elle pas surtout à la fondation du Séminaire de Québec par le grand serviteur de Dieu que fut François de Montmorency Laval, premier évêque du Canada? En sa personne, nous aimons saluer la longue lignée de ces apôtres qui furent sur votre sol des éducateurs non moins que des évangélistes et qui préparèrent de loin la naissance de votre université. »

De fait, l'Université Laval symbolise la fidélité d'une nation à son patrimoine spirituel: « Nous avons gardé cette fine fleur de l'esprit qu'est la culture française » (Mgr Roy). Si, en 1851, à Québec, le premier concile plénier du Canada, à l'initiative et sur les instances du saint et génial évêque de Montréal, Mgr Bourget, forma le vœu d'une université catholique dont la responsabilité fût confiée au Séminaire de Québec, qui dirigeait alors un important collège classique, c'est que s'imposait une clef de voûte au système d'enseignement primaire public et secondaire privé que, depuis la cession du pays à l'Angleterre, les Canadiens français venaient d'édifier au prix de luttes inouïes et de sacrifices surhumains, pour assurer la continuité de l'effort culturel commencé avec le Collège des Jésuites en 1635. Les quatre facultés: celles de théologie, de droit, de médecine et des arts (comprenant les collèges classiques), qui furent alors organisées en vertu de la charte royale et du bref papal, constituaient donc un couronnement tout autant qu'un point de départ. Avec sa grande autorité, l'historien de *l'Enseignement français au Canada*, M. le chanoine Groulx, l'a écrit: « L'année 1854 (pose de la première pierre de l'Université) marque l'aboutissement de ce long effort commencé, peut-on dire, en 1635... Traversé par la conquête, soutenu au milieu de misères et de luttes de près d'un siècle, maintes fois paralysé ou brisé, mais repris inlassablement, l'effort du petit peuple invincible prend enfin, au plus haut promontoire québécois, la forme svelte, victorieuse de l'université française. » C'est à cette fidélité d'héroïque grandeur, continuée depuis avec ampleur, que les universités du monde entier, y compris celles du *commonwealth* britannique, tinrent à rendre témoignage; mais il appartenait à la délégation française de le faire avec une cordialité fraternelle, en particulier à Gabriel-Louis Jaray, en évoquant Marie de l'Incarnation, et surtout à M. Étienne Gilson, en parlant d'« une fraternité spirituelle née de nos communes origines... Cette foi commune dans la réalité perdurable des œuvres de l'esprit, quel temps plus opportun que celui-ci pourrions-nous attendre pour le redire? Lorsque l'Université Laval se constitua formellement, il y a de cela un siècle, ce qui naquit alors fut la fleur et le fruit d'écoles déjà deux fois séculaires, dont le nom que vous portez dit assez l'origine. Et de même que nous ne devons pas regarder aujourd'hui très près dans le temps, nous devons

savoir porter la vue assez loin dans l'espace. Québec n'est pas seulement ce parlement, cette citadelle et cette université, c'est le cœur et la tête d'un immense pays spirituel où des millions d'hommes au Canada et hors du Canada se tournent d'instinct vers ce lieu comme vers la source vive de leur durée nationale ».

Mais il y a plus, car l'Université Laval a grandi et accompli une œuvre par elle-même. Notamment depuis 1920, date importante au point de vue culturel, puisque alors la succursale de Montréal, établie dès 1879, devint autonome sous le nom d'Université de Montréal, suscitant une émulation des plus fécondes, et date importante au point de vue économique, puisqu'elle détermine l'accélération du prodigieux développement industriel de la province.

Aussi, contrairement aux appréhensions pessimistes, des facultés nouvelles s'ajoutent-elles, à un rythme rapide, aux quatre centenaires: philosophie, au rayonnement international dû à la solidité de son enseignement, lettres, remarquable par un département de folklore aux antennes pénétrantes et au sens délicat et sûr, sciences et sciences sociales, toutes deux douées de dynamisme conquérant et animées par des équipes ferventes de chercheurs, agriculture, arpentage et génie forestier, au fonctionnement adapté et fécond.

Autour de ces dix facultés, se sont groupées une dizaine d'écoles ou instituts de rang universitaire: École des Gradués, École de Commerce, École de Musique, École des Sciences domestiques, École de Pédagogie, École des Pêcheries, École des Sciences hospitalières, École de Service social, École de Pharmacie, Institut de Géographie et d'Histoire, Institut de Physiologie, parmi lesquels il faut signaler l'École de Commerce, pour son prodigieux développement, et l'Institut de Physiologie, pour sa contribution à la recherche scientifique.

Enfin, depuis quinze ans, l'on organise pendant l'été, sous la direction de Mgr Parent, vice-recteur et cheville ouvrière de l'Université, des cours de langue et de littérature françaises que fréquentent maintenant près de quatre cents étudiants venus de tous les points du Canada anglais, des États-Unis et de l'Amérique latine: substantielle contribution à la diffusion de la culture française dans le Nouveau Monde.

Si bien que les facultés et écoles universitaires de Laval comptent aujourd'hui 3,000 élèves environ, sous la direction de 750 professeurs (titulaires, agrégés et auxiliaires), dont 150 se consacrent tout entiers à l'enseignement, et que la faculté des arts, à laquelle sont affiliés trente-deux collèges classiques, compte 4,000 élèves environ qui en suivent le programme universitaire, et qu'environ 9,000 autres suivent ailleurs des cours déterminés et contrôlés par elle.

On comprend dès lors le rayonnement d'une pareille institution dans le milieu canadien. L'intégration, toujours maintenue, des collèges classiques dans la faculté des arts a contribué puissamment à introduire dans l'ambiance civilisation technicienne, matérialiste et démesurée un ferment d'humanisme spiritualiste; l'inspiration apostolique et romaine de son enseignement, héritée de Mgr de Laval, a donné à son influence un climat de charité qui est le parfait lien social.

Nul n'était mieux placé pour en juger que le très honorable Vincent Massey, ancien haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne, ancien chancelier de l'Université de Toronto, et premier gouverneur général canadien du Canada. Voici comment il s'exprima, dans son allocution prononcée après la remise du doctorat d'université:

Laval, c'est d'abord une citadelle de l'humanisme. D'un humanisme qui se veut intégral et qui, désireux de servir tout homme, garde sa culture ouverte sur toutes les valeurs susceptibles de la grandir. D'un humanisme de synthèse — qualité bien française — par laquelle la culture, loin de se fermer sur le destin temporel de l'homme, débouche comme naturellement sur des perspectives d'éternité...

Nulle part on n'a mieux qu'ici, à Laval, compris et enseigné que, sans ces fleurs de culture et ces ferments de civilisation que sont les humanités, la compétence professionnelle ne dépasse pas le niveau de la qualité purement technique...

Pour nous, cependant, Laval n'est pas seulement une citadelle avancée de l'esprit; c'est aussi un pont, bâti par des gens à l'esprit civique large et constructif, reliant entre elles deux cultures dont les différences pourtant réelles ne parviennent pas à faire oublier la source commune. Que sont les traditions culturelles française et anglo-saxonne, sinon des branches distinctes du même vieil arbre dont les racines plongent jusqu'en les terres fécondes du moyen âge? Elles représentent des courants de pensées et de sentiments auxquels l'histoire a certes donné des formes diverses; mais il suffit de remonter de quelques siècles à peine pour retrouver la source commune à laquelle ils s'alimentent.

Et le peuple canadien, quelle que soit la culture où il puise la nourriture de son esprit, est reconnaissant à Laval d'avoir voulu être et d'avoir, en fait, été si efficacement le pont qui, jeté par-dessus les eaux jadis tumultueuses mais aujourd'hui heureusement paisibles de notre histoire, ouvre la voie à des échanges spirituels dont la fréquence et la continuité sont les plus belles promesses d'une véritable amitié canadienne.

Le secret de cette influence réside dans une triple allégeance absolue au Saint-Siège, à la Couronne du Canada et à la culture française, propre à Laval, l'intransigeance de chacune formant un ensemble de gravité mesurée et de distinction élégante. Tout au long des fêtes, cette triple allégeance s'exprima par une participation tripartite révélatrice, notamment à la présentation des adresses au théâtre Capitol, quand parlèrent M. W. A. MacKintosh, président de la Conférence nationale des Universités canadiennes, M. Léon Binet, chef de la délégation de l'Université de Paris, et Mgr Pietro Parente, délégué du Saint-Siège. L'on croyait rêver parfois et être reporté cinq ou six siècles en arrière, au delà de l'hérésie européenne, au temps du moyen âge occidental. Tout ici rappelait la civilisation chrétienne d'alors, les costumes archaïques si riches de couleurs, les cérémonies liturgiques, le retour sur le passé humaniste et la foi paisible dans l'avenir, l'amitié surtout de ces délégués d'origines, d'allégeances, de croyances et d'idéologies diverses, mais aujourd'hui fondues dans une communauté d'esprit reconfortante.

Devant ce rare spectacle, Mgr Parente, représentant du Père commun de la chrétienté, pouvait conclure: « La portée morale de ces solennités dépasse de beaucoup les frontières de l'illustre nation canadienne et prend vraiment un caractère d'universalité. » Les fêtes du centenaire de Laval, en effet, n'ont pas seulement donné lieu à une prise de conscience historique de l'unité occidentale d'autrefois, elles ont fait mesurer concrètement à tous la part considérable du Canada français dans l'établissement de la nouvelle unité, atlantique cette fois, de l'Occident, puisqu'il en est le pivot géographique et culturel et que l'honorable Saint-Laurent, son premier ministre, fut l'artisan principal du pacte qui en est l'expression politique.

Cet aspect primordial de l'influence de l'Université Laval, représentative du Canada français, a été magistralement mis en relief par l'ambassadeur de France au Canada. Parlant à la foule du Colisée, M. Hubert Guérin, bien placé pour le savoir, disait:

Par l'œuvre admirable qu'elle a réalisée en un siècle, votre université a largement contribué à donner au Canada le prestige de la fonction si noble et assurément exceptionnelle qu'il exerce aujourd'hui, à savoir qu'il constitue un véritable trait d'union moral entre deux continents. Si l'on peut parler aujourd'hui d'une civilisation atlantique, il est certain que le Canada a joué dans l'établissement de cette civilisation un rôle de première importance... Plus que la collaboration militaire, plus encore que l'entente politique, la connaissance réciproque de nos courants spirituels contribue à créer la véritable communauté humaine. Et l'Univer-

sité Laval a l'honneur d'avoir été tout de suite à la source même de ces échanges.

Aussi, dans son allocution au banquet de clôture, l'honorable Louis Saint-Laurent, se tenant dans ces larges perspectives, s'est félicité de ce que les universités canadiennes, entre autres Laval, « centre où se rencontrent les principaux courants spirituels qui circulent dans le monde entier,... contribuent ainsi (par l'unité d'esprit au Canada) à donner au gouvernement du pays cette plate-forme solide sur laquelle il peut édifier une politique extérieure représentative, cohérente et efficace... » et leur a hardiment assigné comme « une de leurs tâches d'éclairer cet aspect moral, chrétien de notre action politique, d'expliquer son sens et sa valeur universelle et chrétienne ».

*

C'est dans cet appel au dépassement des frontières politiques, des barrières raciales ou autres, que s'est inauguré le deuxième centenaire de l'Université Laval. Québec, siège un jour de cet immense diocèse borné par les trois océans Atlantique, Arctique et Pacifique, et au sud par le golfe du Mexique et le Rio Grande, point de départ, à la suite des Jésuites martyrs, de tous les découvreurs, évangélistes et civilisateurs de ce continent, n'a besoin pour y répondre que de « se souvenir », suivant sa devise. Tradition, mesure, synthèse et charité, toutes qualités que mille ans de catholicisme avaient rendues bien françaises avant que le Grand Siècle ne les léguât à la Nouvelle-France de Mgr de Laval. Héritage dont l'Université Laval de Québec a reçu plus que quiconque la haute responsabilité. *Gesta Dei per Francos.*

OCTAVE DE L'UNITÉ CHRÉTIENNE

Que tous soient un

Stéphane VALIQUETTE, S. J.

A l'occasion de l'« Octave de l'Unité chrétienne » (18-25 janvier), le P. Stéphane Valiquette, directeur de Rayonner, bulletin mensuel de la Ligue missionnaire des Étudiants, propose quelques pensées à notre méditation.

PASSÉ le temps où l'homme pouvait dérouler le cours d'une paisible existence dans l'étroit horizon de son patelin, sans trop savoir ce qui se passait ailleurs. Aujourd'hui, le plus humble villageois entend parler New-York, Londres, Paris, Bombay, Changhaï. La télévision lui permet de voir ce qui s'y passe. La guerre et la science lui ont appris qu'il doit dorénavant considérer tous les peuples de la terre comme ses voisins: en un rien de temps, ils peuvent lui rendre d'amicales ou fratricides visites. Une grève à Londres ou à Détroit, des émeutes en Afrique du Sud ou en Indochine, la guerre en Corée ou au Proche-Orient, chaque événement même local aura demain son effet sur son alimentation, son vêtement, ses commodités, son budget. L'homme d'aujourd'hui se sent de plus en plus citoyen du monde, apparenté à tous les humains, solidaire de leurs hautes ambitions comme de leurs mesquines passions.

Chez le catholique, cette notion d'universelle solidarité des humains s'intègre parfaitement dans le grand dogme de la communion des saints, élément essentiel de son credo. Le catholique sait qu'il n'est pas un simple atome égaré dans le vaste champ des forces cosmiques. Il n'est pas davantage un individu isolé, anonyme voyageur inscrivant une trace éphémère dans l'histoire de l'humanité. Greffé sur le Christ par son baptême, le chrétien a conscience de jouer un rôle vital dans

la grande œuvre de la Rédemption. Membre vivant du Corps mystique du Christ, il lui appartient, par son effort personnel de sanctification, de pousser ce corps vers la stature parfaite. Dans la mesure même où il réalise en lui-même la communion des saints, où il participe au mouvement d'ascension qui ramène le monde à son Créateur, il remplit sa mission d'homme et assume le rôle providentiel à lui confié dans la caravane humaine. Vocation chrétienne que de contribuer pour sa part à rendre ce monde meilleur pour ses frères les hommes, ceux qui aujourd'hui dépendent de cette action salvatrice et ceux qui demain cueilleront les fruits de l'arbre.

Ce qui donne à l'action chrétienne sa force et son enthousiasme, c'est d'être sûrement et intimement reliée au Christ Jésus, la Voie, la Vérité et la Vie. « Toutes choses ont été faites par lui, et sans lui, rien n'a été fait. Ce qui a été fait en lui était vie... » (*Jean*, 1, 3.) Le chrétien puise dans l'Évangile du Christ des principes ascétiques qui le libèrent de l'attachement à la terre; il y rencontre des valeurs de vie

qui justifient et soutiennent le dépassement de soi devant les subtiles tentations de l'égoïsme. Le Christ a vaincu le monde: sa victoire sur les forces du mal permet à tous ceux qui le reçoivent dans la foi et l'amour de devenir enfants de Dieu. Et c'est précisément dans cette spirituelle fraternité, qui doit un jour réunir tous les hommes dans l'amour du Père, que réside l'espérance chrétienne d'un monde uni et pacifié. Les nations ne seront vraiment unies qu'au moment où la charité du Christ aura pénétré au cœur de l'humanité. C'est à ces profondeurs qu'il faut asseoir l'édifice oecuménique si l'on veut qu'il porte solidement la croix où il s'achève. A hâter cette réalisation nous convie l'*Octave de l'Unité chrétienne*. Joignons-nous à la grande armée de priants qui, du 18 au 25 janvier, lancera vers le ciel le vœu que le Christ lui-même formulait à la veille de sa Passion: « Que tous soient un, comme vous, Père, vous êtes en moi et moi en vous: afin qu'eux aussi soient un en nous et que le monde croie que c'est vous qui m'avez envoyé. » (*Jean*, XVII, 21.)

HORIZON INTERNATIONAL

LA LUTTE DU PAPE POUR LA DIGNITÉ HUMAINE

Joseph-H. LEDIT, S. J.

I. LA PAIX. — A plusieurs reprises, au cours de cette année, le Pape a précisé l'idée chrétienne de la paix. Les grandes lignes de la doctrine avaient déjà été tracées en maintes occasions, surtout dans le discours de Noël 1948. Celui de Noël 1951, qui ouvrit l'année que nous étudions, apporta des explications sur la nature même de la *neutralité politique* de l'Église. Comme tout le monde, le Pape sait que l'univers est partagé en deux blocs de nations, tellement séparés qu'il leur est difficile de reconnaître à quelqu'un le droit de maintenir la neutralité politique. Le Pape revendique ce droit pour l'Église, du fait que l'Épouse de Jésus-Christ ne peut être l'instrument de combinaisons politiques. Elle considère les choses *sub specie aeternitatis*. Elle se réserve le droit d'intervenir, quand elle le juge opportun, au nom du pouvoir que lui en a donné Jésus-Christ. Elle refuse de laisser lier la religion à des intérêts humains. Ainsi, sans la nommer, le Pape flétrit la manœuvre en vogue derrière le rideau de fer, où l'on oblige des prélats de la même ou de diverses confessions religieuses à appuyer la politique soviétique au nom de la religion. Tel fut, par exemple, le sens de la conférence de toutes les Églises et associations religieuses de l'U. R. S. S. pour la défense de la paix dans le monde, où l'on vit orthodoxes, grégoriens, luthériens, catholiques, baptistes, vieux-croyants, adventistes, calvinistes, molokanes, musulmans, bouddhistes et juifs s'unir pour chanter la contribution stalinienne à la paix du monde.

Sur la question des *armes modernes*, au sujet desquelles il y eut grande publicité et même un peu de discussion dans nos pays, le Pape formule les précisions suivantes:

Plus que tout autre, Nous avons déploré la cruauté monstrueuse des armes modernes. Nous la déplorons et Nous ne cessons de prier pour que jamais elles ne soient employées. Mais, d'autre part, n'est-ce pas une sorte de matérialisme pratique, de sentimentalisme superficiel que de considérer le problème de la paix uniquement ou essentiellement sous l'aspect de l'existence ou de la menace de ces armes, alors qu'on ne se préoccupe pas de l'absence de l'ordre chrétien, véritable garant de la paix?

C'est de là, entre autres motifs, que proviennent les différences d'opinion et surtout les inexactitudes sur la guerre moderne; de là, également, l'illusion des hommes politiques qui comptent trop sur l'existence ou la disparition de ces armes.

Un peu plus loin, le Pape parle du désarmement. Son exposé est aussi clair que courageux:

D'autre part, le désarmement ou la réduction simultanée et réciproque des armements, que Nous avons toujours désirée et invoquée, est une garantie peu solide d'une paix durable si elle n'est pas accompagnée de la disparition des armes de la haine, de la cupidité, et d'une soif démesurée de prestige.

On ne peut donc se prévaloir de l'autorité pontificale pour réclamer, sans y mettre les nuances, la mise hors la loi des armes modernes, le désarmement. Toute cette action, sans un ordre chrétien, est vouée à la ruine. Il est impressionnant de noter que le Pape termine ces notes sur la paix en saluant ce qu'il appelle l'*Église du silence*, les chrétiens persécutés jusqu'à la destruction par delà le rideau de fer.

La doctrine pontificale sur la paix obtint d'autres précisions au cours du Congrès des Femmes catholiques pour la paix; dans son discours du 24 avril, il fit une allusion très claire à l'Association mondiale des Femmes démocratiques, qui travaille à l'avènement de la paix communiste.

En cela, dit le Pape, votre cri de paix se distingue clairement de celui d'autres femmes, — Nous ne mettons pas leur sincérité en doute, — trop souvent profané en étant utilisé pour des buts divers, quand il ne devient pas une clameur de haine et de rage. En tout cas, toute invocation de paix qui ne repose pas sur une conception chrétienne du monde est condamnée à retentir dans le désert des cœurs, comme des cris de naufragés dans l'étendue désolée de l'océan.

C'est toujours le même message qui revient: on n'arrivera pas à une paix durable si on ne rechristianise pas le monde.

Le 14 septembre, à l'occasion du Congrès de *Pax Christi*, le Pape adressa la parole aux délégués qui avaient étudié la « guerre froide ». Dans son discours, nous trouvons le passage suivant dont la portée doctrinale nous semble considérable. Il parle de la guerre froide:

Le jugement moral qu'elle mérite sera le même analogiquement que celui de la guerre au sens du droit naturel et international. L'offensive, quand il s'agit de la guerre froide, doit être condamnée sans conditions par la morale. Si elle se produit, l'attaqué ou les attaqués pacifiques ont non pas seulement le droit, mais aussi le devoir de se défendre. Aucun

État, ou aucun groupe d'États ne peut accepter tranquillement la servitude politique et la ruine économique. Au bien commun de leurs peuples, ils doivent d'assurer sa défense. Celle-ci tend à enrayer l'attaque et à obtenir que les mesures politiques et économiques s'adaptent honnêtement et complètement à l'état de paix qui règne, au sens purement juridique, entre l'attaquant et l'attaqué.

Dans la question de la guerre froide aussi, la pensée du catholique et de l'Église est réaliste. L'Église croit à la paix et ne se fatiguera pas de rappeler aux hommes d'État responsables et aux politiciens que même les complications politiques et économiques actuelles peuvent se résoudre moyennant la bonne volonté de toutes les parties intéressées. D'autre part, l'Église doit tenir compte des puissances obscures qui ont toujours été à l'œuvre dans l'histoire. C'est aussi le motif pour lequel elle se défie de toute propagande pacifiste dans laquelle on abuse du mot de paix pour défendre des buts inavoués.

Ainsi, le Pape applique à la situation créée par la « guerre froide » des expressions analogues à celles du 24 décembre 1948 concernant la guerre tout court. Il nous semble impossible qu'un catholique puisse parler de paix, proposer des solutions de paix, s'il s'écarte de cette doctrine.

La nécessité peut commander, dans certaines circonstances, de capituler devant la violence et de subir l'injustice. L'obligation de défendre le droit lésé n'est alors que suspendue.

Le Pape fait allusion aux *forces obscures qui ont toujours été à l'œuvre dans l'histoire*. Si nous les voyons aujourd'hui à l'œuvre de façon particulièrement brutale, dans le communisme athée, cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas ailleurs. Le 12 octobre, à l'occasion du XXX^e anniversaire de l'Union des Hommes catholiques, Pie XII trouva des paroles d'une singulière énergie pour condamner la lutte qu'on a faite à l'Église durant les derniers siècles :

On a voulu la nature sans la grâce, la raison sans la foi, la liberté sans l'autorité, parfois l'autorité sans la liberté. L'ennemi est devenu de plus en plus concret, et avec une effronterie qui plonge dans l'étonnement. Le Christ, oui, mais pas l'Église. Puis, ce fut Dieu, mais pas le Christ ; enfin, le cri impie : Dieu est mort, il n'y a pas de Dieu. Voilà la tentative de bâtir le monde sur des bases que nous n'hésitons pas à désigner comme la cause principale des menaces qui pèsent sur l'humanité. L'« ennemi » s'est employé et s'emploie à ce que le Christ soit un étranger à l'université, dans l'école, la famille, dans l'administration de la justice, l'activité législative, l'Assemblée des Nations, là où se détermine la paix ou la guerre.

Ce n'est pas la seule fois que le Pape a flétri le sectarisme laïque, dont la franc-maçonnerie a fait la loi essentielle et intangible de la plupart de nos pays. Le 23 juillet, s'adressant à un cercle qui avait étudié la participation des catholiques à la vie internationale, il prononça ces lourdes paroles qui peuvent être une prophétie :

Nous craignons que toute civilisation qui aspire à conserver les bons effets terrestres (et ils sont nombreux) de l'ancienne civilisation chrétienne, mais qui rejette ouvertement ou de façon larvée le sens propre de cette civilisation, ne soit destinée à tomber victime tôt ou tard des assauts du matérialisme.

Il y a là un avertissement que nous transmettons avec la plus respectueuse énergie aux gouvernements du Canada et des États-Unis. Au moment où des forces imprécises réclament la reconnaissance diplomatique de la Chine rouge et la capitulation devant d'effrayantes iniquités, nous observons que le vicaire de Jésus-Christ est tenu à l'écart des conseils « où se décide la paix ou la guerre ». On n'a pas besoin d'être catholique pour savoir que le Pape est une des plus grandes forces juridiques du monde, du fait que son pouvoir ne s'appuie que sur le droit. De plus, au mensonge de la propagande communiste, qui pénètre partout et bouleverse tant d'esprits qu'on eût crus plus solides, il oppose l'universelle

présence d'idées claires et d'une charité illimitée. C'est une grave injustice, et c'est le comble de la folie, de vouloir organiser la paix du monde comme si le Pape n'existait pas. Il nous semble que le gouvernement canadien porte devant l'histoire une lourde responsabilité. Durant la dernière guerre, renouvelant une tradition qui avait été maintenue sans interruption depuis George Washington jusqu'en 1870, le président des États-Unis rétablit les rapports diplomatiques avec Sa Sainteté Pie XII. Puis, la question se posa au Canada, où elle fut résolue de façon négative. Alors, les États-Unis de nouveau rompirent avec le Saint-Siège. Il n'est pas impossible que le Canada ait donné scandale et soit la cause indirecte de la décision américaine. Il y a là un mal international qui exige impérieusement d'être réparé par ceux qui l'ont commis.

2. L'ÉGLISE DU SILENCE. — En 1952, Pie XI adressa la lettre apostolique *Cupimus imprimis* à l'Église persécutée de Chine, la lettre *Veritatem* à l'Église dispersée et ruinée de Roumanie, la lettre *Sacro vertente anno* aux peuples de la Russie. Il revêtit de la pourpre romaine l'archevêque de Varsovie, Mgr Wyszynski, et celui de Zagreb, Mgr Stepinac. Rarement nomination aura causé une joie plus vive. On avait tout fait, jusqu'à organiser des pèlerinages de délégations protestantes en Yougoslavie, pour déshonorer Mgr Stepinac, afin qu'on puisse faire des affaires avec le général Tito. Le simple geste de Pie XII dissipe ces miasmes. Le 3 février 1874, Bismarck avait fait jeter en prison l'archevêque de Poznan, Mgr Miecislaw Ledochowski ; le 13 avril suivant, Pie IX proclama cardinal l'illustre prisonnier qui ne fut libéré que le 3 février 1876, pour être chassé d'Allemagne. En 1877 et 1878, le cardinal polonais fut condamné *in absentia*, à trois reprises, par les cours prussiennes. Puis, Bismarck s'effondra. Aujourd'hui, la ville natale du chancelier de fer, Schönhausen, se trouve dans la zone soviétique de l'Allemagne. C'est là une des innombrables raisons pour lesquelles nous nous appuyons avec une espérance inébranlable sur la solidité romaine.

Dans l'encyclique *Evangelii praecones* (21 juin 1951), Pie XII avait déjà fait allusion aux persécutions survenues en Extrême-Orient. Dans *Cupimus imprimis* (18 janvier 1952), Pie XII rappelle aux Chinois les gloires passées de leur nation, « les monuments de sa littérature, l'éclat de sa civilisation ». Il félicite les catholiques chinois de leur fidélité : « Vers vous, de toutes les parties du monde, les catholiques tournent avec admiration leurs esprits et leurs cœurs. » Il les exhorte à offrir à Dieu leurs difficultés, leurs souffrances, leurs angoisses, pour que Dieu accorde la paix à l'Église de leur pays. Il rejette les calomnies répandues contre elle : « Les fils de l'Église ne le cèdent à personne en patriotisme ; ils obéissent aux autorités publiques par devoir de conscience et selon les règles établies. » L'expulsion des missionnaires et des religieuses d'origine non chinoise, faite dans des circonstances particulièrement cruelles, est une iniquité. Il encourage à la persévérance et à l'héroïsme « surtout ceux qui sont en proie aux périls et aux angoisses, dans les prisons et en exil ». Cette présence du Pape dans la Chine meurtrie est un témoignage à la vérité. C'est une leçon de courage à ces catholiques qui prétendent que le communisme a fait l'unité de toute la Chine et qu'il faut s'incliner devant le fait accompli.

Le 27 mars, le Pape s'adressa à la Roumanie par la lettre *Veritatem*. Il commence par dire aux Roumains persécutés que toute l'Église, dans le monde entier, prie pour eux et communique à leurs souffrances. Il n'y a plus d'évêques à la tête des diocèses. Tous ont été arrêtés, jetés en prison, déportés dans une lointaine solitude. L'Église de rite oriental, œuvre de trois siècles de dévouement, jusqu'en 1948 si florissante, a été légalement détruite. On a prétendu que les

catholiques roumains eux-mêmes avaient demandé que leurs églises soient attribuées à un autre culte. Les communautés religieuses ont été dissoutes, et leurs membres, dispersés; les écoles catholiques, fermées. De nombreux prêtres, qui refusèrent de souiller leur conscience et de trahir leur devoir, ont été déportés dans des régions lointaines, envoyés *ad metalla*, — ce châtement de travailler dans les mines que les empereurs romains infligeaient aux premiers chrétiens, — aux travaux forcés, en prison. Le Pape rappelle aux Roumains les pages les plus illustres de leur martyrologe, les héros de Dorostolon, d'Axiopolis, de Tomi, dont une des gloires les plus pures fut saint Théotime. Nous avons récemment signalé, ici même, la lettre apostolique aux peuples de Russie.

3. L'ÉGLISE MENACÉE. — Le Pape a multiplié les messages aux peuples qu'une attaque communiste menace. Nous avons déjà indiqué quelques-uns de ses discours aux catholiques italiens: sa belle exhortation du 10 février, son message aux hommes d'action catholique. Des millions de personnes attendent, exigent un vigoureux coup de barre pour empêcher l'humanité de courir à l'abîme. Le Pape sait que l'Italie va au-devant de redoutables échéances. Il ne prêche pas seulement l'énergie chrétienne; il convoque, sur la place Saint-Pierre, à Rome, des foules innombrables auxquelles il infuse la volonté de survivre. Si le Pape, aujourd'hui, a tant d'emprise sur les Italiens, c'est qu'ils ont confiance dans son action surnaturelle.

Les catholiques d'Allemagne tinrent leur *Katholikentag* (congrès catholique), à Berlin, durant la deuxième moitié du mois d'août, sous la présidence du cardinal Innitzer, légat du Pape. Catholiques des deux zones, soviétique et alliée, se rencontrèrent, se divisèrent en dix sections d'études, tinrent des réunions solennelles au stade olympique. La devise du congrès fut: « Dieu vit! » C'était ce dont les uns et les autres avaient besoin. Les chrétiens de la zone soviétique, dont la foi est attaquée constamment par une philosophie sans Dieu, ont prouvé à leurs frères plus libres qu'ils étaient, eux, les plus fervents. « Aucun doute possible, écrit un témoin. Ces hommes de l'Est montrèrent une foi plus vive que nous, de l'Ouest. D'abord, par leur nombre qui dépassa tout ce qu'on s'était imaginé. Malgré les difficultés du voyage, et les autres, plus grandes encore, qu'ils pouvaient prévoir au retour, ils étaient les quatre cinquièmes des participants. » Ils étaient à même de comprendre la parole du Pape: « Non, les valeurs terrestres ne sont point une chose définitive ni décisive. L'ère de la foi chrétienne elle-même n'entend pas être telle. Seules sont définitives et décisives sa vérité et la vertu de sa grâce. » Le Pape ne leur parla pas du communisme, mais du matérialisme: « Tant qu'il existera des croyants, même dans les chaînes, le matérialisme ne pourra parler de victoire. » Avec quelle vigueur, aux frontières mêmes de la liberté, il proclama les droits de l'homme. Mais tout cela est encore secondaire. La phrase suivante montre à quel degré le Pape communique à l'Église martyre:

La foi est patrie... Où vous trouverez l'Église, vous trouverez une partie de la patrie. Même si la porte de l'Église venait à être fermée, il vous reste toujours une patrie spirituelle dans la foi personnelle, même en terre étrangère et dans la déportation; chacun retrouve sa patrie en lui-même et au contact de ceux qui partagent sa foi, ou tout au moins la foi dans l'existence d'un Dieu personnel et de leur immortalité, dans la communauté d'un même destin. Car dans la foi vibre la pensée vivante que notre vraie patrie, c'est le ciel, et que nous y avons déjà droit de citoyenneté. (19 août.)

A Vienne, trois semaines plus tard, ne vinrent pas les chrétiens de l'Est, comme à Berlin. Devant le rideau de fer, les catholiques non persécutés étudièrent « La liberté et la dignité humaines ». C'était la première fois depuis 1933 qu'ils

avaient leur *Katholikentag*. Alors, le génie d'organisation du chancelier Dollfuss avait donné au congrès une splendeur inoubliable. Cette fois, on aurait pu craindre, aux portes du monde soviétique, un ton de fanfaronnade. Ce fut au contraire un *confiteor* et un *credo*. Le *confiteor* fut prononcé par le P. Hugo Rahner: « L'Autriche meurt en riant... Nos intellectuels sont devenus des barbares... Nous, catholiques autrichiens, sommes paresseux et sans amour... Nous parlons des responsabilités du moment, et nous méprisons secrètement l'État et ceux qui ont le courage de tenir. » Le professeur Mauer, conseiller d'État, cria son *credo*: « Ce n'est plus l'heure où l'Église se glorifie de ses édifices sacrés, de sa philosophie, de ses écoles d'humanisme, de ses établissements; aujourd'hui on dit: Qui veut se glorifier, qu'il se glorifie du Seigneur. Nous nous glorifions de la croix de Jésus. »

La déclaration du congrès commença avec les paroles suivantes:

La liberté et la dignité de l'homme viennent de Dieu. L'Église de Dieu est donc la gardienne tutélaire de sa liberté et de sa dignité.

Nous, catholiques, convoquons les âmes à la résistance contre l'État totalitaire, contre ses agents conscients et inconscients, à la défense dès la première attaque. Le sort de nos frères persécutés est un avertissement qui crée un devoir...

A cette mobilisation de catholiques, le Pape parla de la foi, de l'école catholique, de la sainteté du mariage, de la vie du mariage, de la famille, du logement, de la question sociale.

Il faut empêcher la personne et la famille de se laisser entraîner dans l'abîme où tend à les jeter la socialisation de toutes choses, socialisation au terme de laquelle la terrifiante image du Léviathan deviendrait une horrible réalité. C'est avec la dernière énergie que l'Église livrera cette bataille où sont en jeu les valeurs suprêmes: dignité de l'homme et salut éternel des âmes...

En Asie, c'est le Japon qui est pays frontière. Cette année, à la suite du traité de paix, il ressuscita à la vie nationale. Le jour de la Résurrection, le 13 avril 1952, le Pape lui envoya par radio un message qui fut transmis par la radiodiffusion nationale. Il sait ce qu'il faut dire pour raffermir les courages.

Nous faisons grand cas de la nation japonaise, de sa gloire passée, de ses illustres mérites. Nous apprécions vivement sa gravité courtoise, la fermeté de sa constance dans l'action et l'épreuve, son très grand attachement au devoir civique et au bien commun, sa remarquable disposition aux arts libéraux, son sens profond et délicat de la famille, sujette, hélas! aujourd'hui, à de graves dangers et malheurs.

Il rappelle le souvenir de saint François Xavier et encourage le Japon à la fidélité chrétienne. Non, le Pape ne pense pas que l'Asie tout entière s'incline devant la puissance rouge.

Nous avons à peine glané dans *l'Osservatore Romano*. Pour donner une faible idée de l'action du Pape, il faudrait le suivre dans les innombrables audiences qu'il donne, écouter ses messages aux divers groupes de la société, auxquels il parle avec une étonnante précision technique, comme on a pu le voir par ses allocutions aux médecins, aux astronomes, aux cheminots, aux infirmières, aux apprentis pompiers, aux organisations du tourisme, aux diplomates qui présentent leurs lettres de créance, aux catholiques réunis à Barcelone, à Bogota, au Venezuela et ailleurs. Il faudrait assister avec lui aux béatifications et aux canonisations et, avec lui, se mettre à l'école des saints. Dans la douceur et l'humble piété du Pape, on discerne la toute-puissance de la foi. On ne peut s'approcher de lui sans se convaincre d'une chose: dans la crise du monde, c'est encore le Pape qui représente, aujourd'hui, la grande force morale où l'on ne voit pas l'ombre d'une faiblesse.

10 décembre 1952.

LES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Dom E. FLICOTEAUX, O. S. B.: *Fêtes de gloire: Avent, Noël, Épiphanie.* — Paris, Éditions du Cerf, 1951. 159 pp., 18,5 cm.

LA LITURGIE de l'Avent est expliquée ici en soixante pages, celle de Noël en une quinzaine, celle de l'Épiphanie en quarante-cinq. Suit un appendice de quinze pages: exégèse des noces de Cana, sous le titre suggestif de « L'Épiphanie de Notre Dame ». Si la part faite au mystère de Noël est relativement petite, c'est que l'A. a déjà développé ce sujet dans un autre livre (voir *Relations*, déc. 1950, p. 370). Le présent ouvrage manque donc un peu d'équilibre. Mais ce qu'on y trouve laisse une impression de sécurité toute bénédictine. Il y a peut-être, en effet, en liturgie, moins à expliquer que ne le voudrait certain renouveau liturgique, qui ressemble souvent à un renouveau de librairie. Une sorte de point de saturation une fois atteint en matière d'explication liturgique, ne pourrait-on laisser se reposer un peu la bonne liturgie? L'enthousiasme de l'A. pour la prière antique peut, cependant, malgré quelques notes prudentes placées au bas des pages, donner à penser que, depuis lors, le Saint Esprit a quelque peu négligé son Église.

Paul BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

EN COLLABORATION: *De Rome d'or au monde.* — Rome, Polyglotta Vaticana. 344 pp., 29 cm.

UN ALBUM de grand luxe. Une petite anthologie sur la Ville éternelle. Imprimé à la Polyglotte vaticane, dont les réussites techniques sont connues, ce volume relié a belle allure. Les nombreux hors-texte en couleurs et en héliogravure blanc et noir nous présentent quelques trésors artistiques de la cité des papes et quantité d'autres monuments classiques du monde catholique. C'est par là que le lecteur commencera, et il y trouvera ample satisfaction. Il convient de signaler une remarquable série de reproductions de l'art religieux en pays de mission. Le titre, un peu étrange, est sans doute emprunté au style héraldique et exprime assez bien le contenu du livre. C'est la *Roma aurea*, que les poètes ont chantée, et ses relations avec l'univers. Sans être complet, ce tour d'horizon ne laisse pas d'être impressionnant. Les collaborateurs sont de marque, spécialistes en divers domaines, qui savent être brefs et se mettre à la portée du lecteur moyen. Composés en plusieurs langues, les chapitres ont été traduits en excellent français. Toute la première partie (la moitié du volume) traite de Rome et a été écrite presque en entier par le Dr Piero Chiminelli, directeur de la revue *Italia Cattolica*. Le même auteur signe d'ailleurs la présentation; ne serait-ce pas lui qui a préparé cette publication? Pour éviter des démarches inutiles, disons que le volume est distribué à Montréal par « De Rome d'or au monde » (Enreg.), 3449, boulevard Saint-Laurent, et se vend \$5.00.

Gérard TREMBLAY.

Maison Bellarmin.

Louis COGNET: *Le Père Teilhard de Chardin et la Pensée contemporaine.* — Paris, Au Portulan, chez Flammarion, 1952. 202 pp., 19 cm.

LIVRE A LIRE pour connaître à la fois les grandeurs et les déficiences de la pensée du P. Teilhard de Chardin, telle qu'exprimée surtout dans les nombreux opuscules photocopiés qui ont circulé en France et à l'étranger. C'est avec sympathie et compréhension que l'A. traite son sujet. Partout où il le peut, il souligne les mérites des conceptions nouvelles mises de l'avant par le Père de Chardin; en même temps, il n'hésite pas à signaler tout ce que ces conceptions ont d'incomplet, de peu courant dans l'Église et même de dangereux pour la foi catholique, si elles étaient acceptées dans leur intégrité. Bien que discutant de questions difficiles et complexes, l'ouvrage se lit facilement. La clarté et la fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Église en sont les qualités maîtresses.

Richard ARÉS.

HISTOIRE

A.-Ch. DE GUTTENBERG: *La Manifestation de l'Occident.* — Montréal, Éditions Florus, 1952. 393 pp., 19 cm.

DANS UN OUVRAGE de modestes dimensions, l'A. a rassemblé une somme de renseignements sur un sujet qui comprend aujourd'hui une vaste documentation: la formation de l'Europe à une époque qui se situe au deuxième millénaire avant Jésus-Christ. L'A. invoque tour à tour les témoignages de la linguistique, de l'archéologie, de l'ethnologie et de la mythologie, et, grâce à une étude comparée de ces données, il tente d'établir les traits communs d'un même esprit chez les peuples divers qui formaient alors l'Europe. La science parvient ainsi, par la comparaison des documents et avec le secours d'hypothèses de travail, à jeter une lumière fugitive sur une époque lointaine et noyée de brumes. Dès cet âge reculé, l'Europe connaît une certaine unité religieuse et linguistique, et les peuples appelés à composer l'Europe de l'ère historique (Grecs et Romains, Celtes et Germains) sont apparentés sur plus d'un point, ce qui laisse entendre leur commune origine. Vers le début du second millénaire, se produit une expansion des peuples habitant le nord de l'Europe: ils envahissent les pays méridionaux, l'Asie mineure et les Indes. Ces envahisseurs sont les ancêtres de ceux qui formeront les grandes nations des temps historiques.

L'A. étudie, en insistant sur les affinités qui les unissent, l'origine et l'histoire des peuples de la Germanie, de la Gaule et de la Grande-Bretagne. Il accorde une attention particulière à la naissance de la nation française, chez qui l'influence franque a été prédominante à l'époque des Mérovingiens et des Carolingiens. On trouve, au cours des premiers chapitres, une analyse des notions de littérature écrite et orale, de culture, de civilisation. Le rôle du christianisme, comme facteur d'énergie spirituelle, dans les sociétés de la fin de l'Empire romain, est mis en relief. La foi a marqué l'Europe et sa culture. L'ouvrage a l'intérêt d'offrir une synthèse d'éléments fournis par des disciplines très diverses, et il s'appuie sur les travaux les plus autorisés (consulter la bibliographie). Toutefois cette étude (où le correcteur a oublié plusieurs fautes) demeure touffue, et une analyse plus poussée des matériaux, dont la quantité est considérable, eût rendu au lecteur la tâche plus facile.

Pierre ANGERS.

Collège Jean-de-Brébeuf,
Montréal.

C.-J. GIGNOUX: *Lénine.* — Paris, Les Iles d'Or, 1952. 219 pp., 21 cm.

BIOGRAPHIE pénétrante, spirituelle, peut-être un peu masacrante du chef bolchévique. On peut trouver que l'A. a trop d'esprit pour être charitable. Sans doute, il choisit les épithètes que je souligne dans un auteur stalinien, mais il commente ainsi la mort du frère de Lénine (p. 17): « Ainsi, si l'on en croit ce jargon, Alexandre Ilitch Oulianov, tel qu'au petit matin il se balançait au bout d'une corde, un jour de l'été 1887, n'était qu'un raté, ridicule et inutile. » On lui pardonne plus facilement d'avoir fait dire à Anne, sœur de Lénine, que Nadia Krupskaja, son épouse, avait « l'aspect d'un hareng » (p. 22). L'ouvrage abonde en traits de ce genre; c'est pourquoi il est de lecture facile. Le chef marxiste en sort dégonflé comme une baudruche percée de mille épingles.

Tout de même, je dirais que M. Gignoux n'a pas mesuré son personnage. Il a fait le tour de Lénine-homme, dont il a croqué à peu près tous les petits et grands travers. Très faibles, ses appréciations sur Lénine à partir de 1917: on comprend difficilement qu'un homme aussi peu formidable ait imposé sa volonté à l'histoire. Il semble partager l'opinion trop répandue sur la nullité de Staline durant l'époque léniniste. Staline fit tous ses travaux d'approche pendant la vie de Lénine. Il avait la situation complètement en main quand mourut le chef, en janvier 1924. Les autres vedettes, Trotsky, Zinoviev, Kamenev, Bukharin ne s'en aperçurent pas alors; ils croyaient eux aussi à l'insignifiance de Staline. Ils se rendirent compte, trop tard, qu'ils avaient eu affaire à plus fort et plus rusé qu'eux. On ne se doute pas, en lisant M. Gignoux, que Staline a complètement

circonvenu Lénine. Mais l'ouvrage se lit bien; il contient beaucoup de nouveau, et c'est un livre qu'il est utile d'avoir dans sa bibliothèque pour des références rapides.

Joseph-H. LEDIT.

ÉDUCATION, ORIENTATION

Jeanne L'ARCHÊVEQUE-DUGUAY: *Comment j'éduque Paul et Marie*. — Montréal, Fides, 1952. 175 pp., 20 cm.

POUR APPRÉCIER comme il faut ce livre, il faudrait avoir été maman — chose impossible pour qui ne peut être, et cela rarement, qu'un oncle de passage. On distingue facilement, en visite, les enfants qui vous prennent le cœur. Quand on se repose dans la confiante affection de ces gentils petits chrétiens, on ne soupçonne pas toujours l'immense effort de patience et d'amour qui a produit cette merveille: un enfant bien élevé. On lit Mme Duguay avec un vrai plaisir, celui d'avoir été introduit dans le plus beau des mystères humains. Elle est, d'après son livre où elle paraît toute transparente, une solide chrétienne, au gros bon sens, allié à une infinie délicatesse, une culture considérable et une solide piété. En étudiant Paul et Marie, elle s'étudie elle-même. Elle apprend et enseigne à combattre les vilains défauts, petits et grands, qui commencent à se manifester longtemps avant l'âge de raison. Principale leçon: on n'enseigne efficacement que ce qu'on pratique avec le renoncement le plus entier.

J.-H. L.

Roland VINETTE (et autres): *Méthodologie spéciale*. — Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1950. 793 pp., 20 cm.

CE VOLUME fait suite à la *Pédagogie générale* de M. Roland Vinette. Il touche à toutes les matières au programme de l'enseignement primaire: religion, langue française, arithmétique, histoire du Canada, géographie, dessin, enseignement ménager, connaissances usuelles, agriculture, hygiène, bienséances, anglais. Sur chacune d'elles, un spécialiste indique les méthodes à suivre et l'esprit qui doit les animer. Le tout forme un imposant ensemble d'érudition et d'expérience. Les étudiants de nos écoles normales, à qui il est destiné, seront sans doute les premiers à en bénéficier. Les maîtres déjà engagés dans l'activité pédagogique trouveront profit à y référer pour renouveler leur inspiration ou rajeunir leur pratique. Les parents soucieux de mieux collaborer avec les maîtres et d'aider leurs enfants à réussir apprendront dans cet ouvrage pourquoi on enseigne telle matière à l'école et comment on s'y prend pour atteindre le but. D'utiles références bibliographiques permettent de poursuivre les études auxquelles cet ouvrage initie *magistralement*, comme il convenait.

Maison Bellarmin.

Stéphane VALIQUETTE.

Wilfrid ÉTHIER, P. S. S.: *L'Orientation professionnelle*. T. I. — Montréal, Institut canadien d'Orientation professionnelle, 1952. 446 pp., 22 cm.

POUR ÉCRIRE un volume tel que celui-ci, il fallait être à la fois orienteur, professeur et théologien. L'A. réunit ces trois conditions. Il est un orienteur d'expérience; cela se voit. Il peut, à l'occasion, citer des exemples pris dans la pratique de tous les jours et qui illustrent à la perfection les principes énoncés. Il est professeur, et la valeur pédagogique de sa publication est indiscutable: clarté des textes, logique du plan, nombreuses références en témoignent. Enfin, il est facile de retrouver le théologien dans ce volume, une des rares publications en orientation, où l'esprit scientifique rejoint les données de la Révélation. Parce qu'il a tenu compte de *tout l'homme*, l'A. nous propose vraiment un exposé doctrinal.

On a ici un livre de base que non seulement les parents, les directeurs de conscience, les éducateurs, les aumôniers de mouvements de jeunesse et les chargés de placement et de personnel devraient lire, mais aussi — nous dirions: surtout — les étudiants d'écoles normales et les futurs spécialistes en orientation. En le parcourant, nous avons nous-même éprouvé le regret qu'il n'ait pas été publié plus tôt, tellement nous ont plu la clarté de sa présentation, ses nombreuses références, sa bibliographie et sa table analytique. Aux profanes cette lecture paraîtra un peu sévère à cause de la méthode et même de la minutie déployées par l'A. Mais ceux qui désirent entreprendre en profondeur une

étude de l'orientation professionnelle seront servis à souhait. Il ne manque qu'une chose à ce premier volume: c'est le deuxième. Les notions et principes y gagneraient à être complétés par la pratique de l'orientation sur le plan scolaire et sur le plan clinique. Espérons que l'A. tiendra sa promesse.

Montréal.

Monique BÉCHARD.

CANADIANA

Séraphin MARION: *La Bataille romantique au Canada français*. *Les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. VII. — Ottawa, Éditions de l'Université, 1952. 179 pp., 19.5 cm.

DEPUIS plusieurs années, M. Marion s'applique fidèlement à retracer nos origines littéraires. Dans ce domaine, il apporte un ouvrage documenté, toujours agréable et facile à lire. Le romantisme devait avoir son influence au Canada. La nouveauté éveille d'abord la prudence; il faut redouter les idées de Rousseau, de Voltaire et de Hugo. Mais il y a de la foi chez Chateaubriand et Lamartine. Cela suffit pour provoquer l'admiration enthousiaste du curé Painchaud. L'abbé Casgrain et Crémazie se sentent plus à l'aise auprès de la nature, que chantent les romantiques. Fréchette trouve un maître chez Victor Hugo. Craignant que le classicisme ne soit menacé, Gérin-Lajoie, Taché, Fabre, Routhier, Tassé, les abbés Nantel, Raymond et autres se portent à sa défense. Mais il faut bien suivre le courant littéraire de France et choisir ce qu'il y a de bon dans chaque école. Thomas Chapais unit ainsi les esprits qui ouvriront la voie à une inspiration canadienne.

Paul-Émile RACICOT.

Maison Bellarmin.

Les Relations fédérales-provinciales en matière d'impôts. — Montréal, La Chambre de Commerce de la province de Québec, 1952. 37 pp., 28 cm.

CETTE ÉLÉGANTE BROCHURE renferme le texte intégral des travaux présentés au dix-septième congrès de la Chambre de Commerce de la province de Québec, tenu à Ottawa en octobre dernier. Il ne paraît pas exagéré d'affirmer que ce congrès passera à l'histoire, car, selon l'expression du président de la Chambre, dans son exposé du thème aux délégués, les relations fédérales-provinciales en matière d'impôts constituent « le plus grand problème constitutionnel de l'heure actuelle ». On lira avec grand intérêt les travaux des conférenciers, qui ont traité à tour de rôle, « Les origines et le sens du conflit actuel » (M^e Paul Gérin-Lajoie), « Les problèmes financiers du gouvernement fédéral » (M. Denis Hudon), « Difficultés financières des provinces » (M. Roger-H. Stanton), « Les problèmes financiers des municipalités » (M. Paul Dozois), « Les principes de solutions au problème des relations fédérales-provinciales » (M. Joseph Racine). Le tout se termine par l'opinion officielle de la Chambre de Commerce. Tous ceux qui désirent s'initier sérieusement à un problème qui occupe actuellement une place centrale dans la vie politique, canadienne et québécoise, trouveront dans cette brochure une splendide analyse de la question. Il faut féliciter la Chambre de Commerce d'avoir ainsi prolongé l'action de son congrès d'Ottawa.

Albert PLANTE.

Messages du Président du troisième Congrès de la Langue française, 18-25 juin 1952. — Québec, le Comité de la Survivance française en Amérique, Université Laval, 1952. 38 pp., 24 cm.

M. L'ABBÉ Adrien Verrette, président du Conseil de la Vie française en Amérique, — le nouveau nom du Comité de la Survivance française, — fut, à ce titre, président du troisième Congrès de la Langue française. Cette brochure renferme les diverses allocutions qu'il eut à prononcer durant le congrès. On trouvera dans chacune d'elles la conviction émue d'un homme qui aime ardemment une cause. Le président actuel du Conseil de la Vie française appartient à un groupe minoritaire. Voici des réflexions qu'il importe de se rappeler: « Nous portons tous, vous du Québec et nous de la dispersion, le même héritage... Dans la conservation d'un patrimoine qui est exposé à tant d'accidents de la route, il n'est pas permis au groupe favorisé d'ignorer les angoisses de ceux qui peinent. D'ailleurs, au sein de la famille,

lorsqu'un membre se porte mal, c'est toute la famille qui souffre moralement » (p. 21). Le troisième Congrès de la Langue française aurait sans doute pu être plus parfait, mais il a été mieux réussi que d'aucuns ne le disent. Ces *Messages du Président* en prolongeront le sens et — pour employer un mot un peu vieilli — la mystique.

Albert PLANTE.

Musique et Musiciens, 1^{re} année, n° 1. — Saint-Hyacinthe, La Bonne Chanson, 1952. 36 pp., 27.5 cm. \$2.50 par an.

Ceux qui doutent de la vitalité et par conséquent de l'avenir de la culture canadienne-française feraient bien de sortir quelque peu de leur tour d'ivoire et de suivre le mouvement artistique et littéraire qui se dessine actuellement dans la province. Il y a quelque temps, paraissait la revue *Arts et Pensée*, qui fut pour tous une joyeuse et fière surprise. Voici maintenant que nous arrive une autre revue, elle aussi d'une tenue exceptionnellement élevée, *Musique et Musiciens*. Revue à la fois théorique et pratique: elle contient des articles de doctrine et de technique, mais aussi et surtout beaucoup de textes musicaux. On ne peut que souhaiter plein succès à cette jeune revue, dont les premiers numéros sont grandement prometteurs et font honneur au Canada français. Si je puis me permettre une note personnelle, j'ajouterai que le fait que cette revue est publiée par la Bonne Chanson, à Saint-Hyacinthe, qu'elle a pour directeur mon condisciple de collège, M. l'abbé Charles-Émile Gadbois, et que son rédacteur en chef est mon ancien maître de piano, M. Conrad Letendre, tout cela ne peut que redoubler ma sympathie, ma confiance et ma fierté. Bonne chance donc, et longue vie à *Musique et Musiciens*!

Richard ARÈS.

ÉTRENNES D'ENFANTS

Dollard DES ORMEAUX: **Jusqu'au bout**. Collection « La grande aventure ». — Montréal, Fides, 1952. 103 pp., 23 cm.

HISTOIRE romancée d'une vocation à la vie religieuse. Livre qui a été écrit pour les enfants et qui demande à être lu avec des yeux d'enfant. J'ajouterai qu'on ne le comprendra bien qu'en le lisant aussi avec les yeux de la foi.

R. A.

ANDRÉ FRANQUIN: **Spirou et Fantasio. — Quatre aventures de Spirou. — Il y a un sorcier à Champignac.** — Paris, Éditions J. Dupuis. 104 pp., 23 cm.; 69 pp., 30 cm.; 61 pp., 30 cm.

LA PLUPART des enfants connaissent déjà l'hebdomadaire illustré *Spirou*, qui paraît depuis une quinzaine d'années, en Belgique et en France, et qui, depuis un an, commence à se répandre au Canada français. Parmi les nombreuses aventures publiées de semaine en semaine, les éditeurs ont choisi pour les réunir en albums celle de *Spirou et Fantasio* composées par Franquin. Au début, l'A. semble manquer de souffle; mais il se reprend peu à peu, et c'est une savoureuse et longue histoire qu'il nous conte dans *Il y a un sorcier à Champignac*. De même, avec ce troisième tome, la présentation des images et des textes fait des progrès marqués. On ne peut s'empêcher de comparer Franquin à Hergé, et *Spirou* à *Tintin*. Aussi, les enfants qui ont dévoré, en quelque sorte, les aventures de *Tintin* ne seront pas moins heureux de connaître les aventures de *Spirou*.

R. A.

GERVY: **Pat'Apouf dans les glaces**, 83 pp. — **Pat'Apouf et... la Bande à Chico**, 77 pp. — **Pat'Apouf et l'Île des pirates**, 127 pp., 1950. Chacun 15 cm. — **Pat'Apouf contre les gangsters!** 46 pp., 1951, 27 cm. — Paris, Bonne Presse.

Marina-Paul BOUSQUET: **Feux sur la Serra.** — Paris, Bonne Presse, 1951. 104 pp. 25 cm.

ALBUMS illustrés rapportant les aventures extraordinaires et tragi-comiques du célèbre détective Pat'Apouf, telles qu'elles ont tout d'abord paru dans l'hebdomadaire français *le Pèlerin*. Ce genre amusera les enfants et distraira de plus grands qui ont gardé encore le goût du merveilleux.

Le dernier album raconte les exploits d'un groupe de jeunes, à Lisbonne, contre des espions nazis.

R. A.

En trois mots

¶ Au moment où se termine la préparation de ce numéro de *Relations* (19 décembre), de laborieux pourparlers sont en cours pour régler la grève de Louiseville. Ces pourparlers paraissent bien confirmer ce que nous avons écrit dans notre éditorial de décembre sur l'existence de l'absolutisme patronal à Louiseville.

¶ La police provinciale a commis un formidable impair. L'utilisation de la loi de l'émeute n'était pas nécessaire et n'a fait que compliquer inutilement la situation. (Voir, sur ce sujet, une déclaration du curé de Louiseville dans *la Presse* du 17 décembre, p. 3.)

¶ Le *Canadian Jewish Congress* vient de présenter au nom de la communauté juive de la métropole un message de félicitations à l'archevêque de Montréal pour son élévation au cardinalat. La transmission de ce message fut confiée au R. P. Stéphane Valiquette, S. J., en témoignage d'appréciation pour le travail de rapprochement et de mutuelle compréhension qu'il poursuit depuis de nombreuses années entre les communautés catholique et juive du Canada.

¶ Le Salon du Livre, cette année encore, a présenté au public canadien un riche et intéressant étalage d'ouvrages récents et moins récents. Incunables et vieux parchemins ajoutaient une note savante à la fête. Les auteurs canadiens, présents en personne ou par leurs écrits, se sont certainement réjouis de voir grandir le public lecteur canadien. Signe de maturité dans la civilisation canadienne-française, jeune encore mais prometteuse.

¶ Dans le Sacré Collège qui vient d'atteindre sa plénitude, le plus âgé des membres est le cardinal Alessandro Verde, qui aura 88 ans le 27 mars, et le benjamin, l'archevêque de Gênes, le cardinal Giuseppe Siri, qui en comptera 47 le 20 mai prochain.

¶ Avec la mort de S. Exc. Mgr John T. McNally, archevêque d'Halifax, il n'y a plus au Canada qu'un ordinaire consacré par Pie X; c'est le vénéré archevêque de Saint-Boniface, Mgr Arthur Béliveau.

¶ A la mi-novembre, sont partis pour l'île de Madagascar les deux premiers missionnaires canadiens de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité. Et pourtant, seulement 22 prêtres, 12 clercs et 12 convers portent au Canada le scapulaire blanc à la croix rouge et bleue. En mai 1924, les Trinitaires prenaient possession de la paroisse Saint-Jean-de-Matha, à Montréal. En 1936, c'était la fondation de leur premier couvent, maintenant situé avenue des Pins. Quatre ans plus tard, c'était l'inauguration du couvent de Saint-Bruno, auquel devait se rattacher le noviciat. En 1948, les quatre premières religieuses s'installaient à Longueuil.

¶ Et maintenant, le premier supérieur provincial canadien, le R. P. Pierre-de-la-Nativité, consacre la maturité canadienne de l'ordre par l'envoi de ses deux premiers missionnaires. S. S. Pie XI avait dit au général de l'Ordre: « Allez au Canada si vous voulez des missionnaires. »

¶ On devine aisément que M. Jean Désy, directeur du Service international de Radio-Canada, qui a aimé le Brésil et qui en a été aimé comme ambassadeur, n'a pas été étranger à l'organisation du magnifique concert spécial présenté, le 17 décembre, par le Service international, sous les auspices de la Société des Concerts symphoniques de Montréal, concert qui a mis en vedette comme chef d'orchestre le grand compositeur brésilien Villa-Lobos. Le programme comportait deux œuvres de Villa-Lobos, une d'Allende, compositeur chilien, et une de Drangosch, compositeur argentin.

LA BONNE ADRESSE POUR VOS TRAVAUX
DE CHAUFFAGE-PLOMBERIE



360 est, rue Rachel
M O N T R É A L
M A. 4107

Charbonneau Limitée

Fabricants de
BISCUITS, CONFISERIES
et
PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

Tél. FALKirk 1116
Échange privé



MAGASIN A
RAYONS :

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères
LIMITÉE
MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

*Achète
BIEN
qui achète
chez*

QUE FEREZ-VOUS DE VOS FILS?

*Des médecins? Des avocats?
Des ingénieurs? Des hommes d'affaires?*

Cela dépend naturellement de leurs talents, de leurs goûts, des besoins de la société et de vos moyens.

Mais si vos fils ont les qualités requises et du goût pour les *carrières économiques*, n'hésitez pas, et dès la fin de leur cours classique ou de leur douzième scientifique, envoyez-les à

L'ÉCOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

(affiliée à l'Université de Montréal et subventionnée par le Secrétariat provincial)

- A ceux qui peuvent se payer une formation universitaire, elle offre un COURS UNIVERSITAIRE.

De trois à cinq années d'études conduisent à la *licence en sciences commerciales*, à la *licence en sciences actuarielles* et à la *licence en sciences comptables*, ce dernier titre donnant droit d'admission dans l'Institut des comptables agréés (C. A.) de la Province.

- Aux autres, elle offre un COURS DE PRÉPARATION AUX AFFAIRES, qui se donne le soir, permettant ainsi à l'étudiant d'acquérir la compétence nécessaire à son succès tout en gagnant sa vie.

Demandez notre
PROSPECTUS GRATUIT

535, avenue Viger
Montréal

INTERVIEWONS UN RÉDACTEUR

(Après avoir interviewé les autres pendant des années, Auguste Beaudry, rédacteur des journaux pour les employés de la Compagnie Dominion Textile Limitée, est interviewé à son tour.)



- Q. — *Eh bien, Monsieur Beaudry, voudriez-vous nous dire en quoi consiste votre travail ?*
- R. — *Premièrement, appelez-moi Gus tout court. C'est ainsi qu'on me désigne dans les moulins. Mon travail consiste à agir comme rédacteur principal pour les journaux des employés dans nos différents moulins.*
- Q. — *Vous avez plus d'un journal pour les employés ?*
- R. — *Oh, oui ! Nous en avons quatre en tout. Le contenu en est surtout régional, parce que les employés préfèrent les nouvelles locales. Mais il s'y trouve aussi quelques articles sur des sujets concernant la compagnie en général, matière qui est utilisée dans toutes les publications.*
- Q. — *Quel genre de nouvelles publiez-vous ?*
- R. — *Ce que les employés veulent lire. Des détails au sujet de leurs compagnons de travail, leurs familles. Qui vient de remporter un concours sportif, qui a eu une promotion, qui se marie et, bien entendu, qui a eu un bébé !*
- Q. — *Ça fait bien du terrain à couvrir.*
- R. — *Il y en a beaucoup plus. Nous avons 323 anciens employés qui jouissent actuellement de pensions de retraite accordées par la compagnie. Ceux-ci fournissent bien des nouvelles. Puis il y a 88 équipes de quilles inscrites dans 17 ligues de la compagnie, ainsi que des équipes de baseball organisées par la compagnie. Nous avons là matière à bien des nouvelles.*
- Q. — *Avez-vous des groupements pour les employés qui comptent plusieurs années de service ?*
- R. — *Bien sûr. Un dans chaque succursale. En tout, nous avons 1,246 employés qui sont devenus membres de ces clubs Quart-de-Siècle, chacun d'eux ayant vingt-cinq années de service ou davantage. Leurs présentations de montres et leurs banquets annuels nous tiennent occupés.*
- Q. — *Ça fait de la lecture intéressante.*
- R. — *Mais ce n'est qu'un commencement. Il y a, en plus, les activités sociales, les nouvelles au sujet des plans d'assurance de la compagnie, les dîners de Noël tous les ans et les distributions de cadeaux, les renseignements au sujet des différents cours en textiles et autres dont les employés peuvent profiter, et une colonne spéciale de renseignements généraux sur les événements courants dans l'industrie du coton qui pourraient affecter le travail des employés; par exemple, le danger que constitue l'importation de cotonnades provenant de pays où la main-d'oeuvre est très peu rémunérée, comme le Japon et les Indes. Les employés veulent être au courant de la situation. Et ce n'est pas étonnant, puisque leur travail peut en être affecté.*
- Q. — *Et la prévention des accidents ?*
- R. — *Oui, nous accordons une attention spéciale à ce domaine. En plus des rapports préparés par les médecins et les infirmières de la compagnie, nous avons une colonne spéciale sur la santé en général et rédigée par le Dr C. L. Roman, chef des services médicaux de la compagnie, qui signe ses écrits « Le Vieux Doc ».*
- Q. — *Et les négociations ouvrières ?*
- R. — *Non, monsieur. Cela pourrait porter à controverse. Les conditions des contrats de travail sont discutées à fond entre la direction et les différentes unions, puis les détails en sont publiés séparément sous forme de livrets pour tous les employés; mais nos journaux pour les employés se gardent bien d'aborder ce sujet.*
- Q. — *Vous semblez avoir un programme bien rempli, Gus.*
- R. — *Oui, tout comme les différents rédacteurs de ces publications; mais c'est intéressant et ça fait plaisir de savoir que nous fournissons un autre service à nos employés.*

LA COMPAGNIE DOMINION TEXTILE LIMITÉE
FABRICANTS DES PRODUITS



“Relations” vous plaît, parlez-en à vos amis